

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 12  
DÉCEMBRE 2023– DE 19H30 À 23h06  
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

<b>PRÉSIDENTE</b>	Sébastien Bugnon
<b>VICE-PRÉSIDENTE</b>	Marina Chéron
<b>BUREAU</b>	Joanna Bourke Martignoni Véronique Chavaillaz Christiane Antoniazza Torche Luc Overney
<b>PRÉSENT-E-S</b>	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Laurent Chatagny, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Setti Genoud, Catherine Guillaume Girard, Jean-Pierre Häni, Vincent Kowalski, Bertrand Macheret, Séverine Macheret, Stéphane Mettraux, Steve Mettraux, Valérie Michel Dousse, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, François Rossier, Mallory Schneuwly Purdie, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Maurice Vionnet, Corinne Vimal,
<b>EXCUSÉ-E-S</b>	Catherine Züllig, Jean-Jacques Friboulet
<b>TOTAL</b>	<b>48 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 25</b>
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
<b>RESPONSABLE ADMINISTRATIF</b>	Nicolas Wolleb
<b>ADMINISTRATEUR DES FINANCES</b>	Hugo Delabays
<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	Ludovic Circelli
<b>SECRETAIRE</b>	Sandra Dévaud
<b>INVITE</b>	La Liberté, Mme Stéphanie Buchs M. Frédéric Page, du Bureau Page Architecte SA

## 1 ACCUEIL ET BIENVENUE

---

Il est **19h30** et **M. le Président** ouvre la séance du Conseil général du 12 décembre 2023.

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,  
Cher-ère-s collègues du Conseil général,  
Cher-ère-s citoyens-ennes présents-tes dans la salle,  
Chère Représentante de la presse, Mme Stéphanie Buchs de La Liberté,  
Cher Monsieur Frédéric Page, bureau d'architecture Page,

Au nom du Bureau du Conseil général, **M. le Président** souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette séance.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le 24 novembre 2023 soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du 1<sup>er</sup> décembre, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

Conformément à la convocation reçue, les documents étaient disponibles sur le site de la commune, et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale.

**M. le Président** informe toutes les personnes présentes dans cette salle qu'il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès l'acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis-e-s et succinct-e-s dans vos interventions.

Tous les membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. **M. le Président** suppose que c'est bien le cas. Est-ce que quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ? Cela ne semble pas être le cas.

Lors des votes, **M. le Président** demande de bien vouloir lever votre carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices.

**M. le Président** rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. **M. le Président** demande si un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance. Il constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait bien se récuser, s'annoncer, dire le motif de sa récusation et quitter la salle de manière spontanée, dans le but de mettre à jour la majorité pour le vote concerné.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en version papier à l'Administration, il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

Conformément à la convocation reçue, une verrée conclura en principe la séance de relevée du Conseil général de demain, soit le 13 décembre 2023. Elle aura lieu au fond de la salle.

**M. le Président** informe également que des bouteilles d'eau sont à disposition du public présent au fond de la salle à gauche.

## **APPEL NOMINAL**

---

Les membres du Conseil général et du Conseil communal ont signalé à l'entrée leurs présences par leurs signatures et les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

A la suite du contrôle des scrutateurs-trices, les membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **48**

Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : Madame Catherine Züllig, et Monsieur Jean-Jacques Friboulet

**M. le Président** constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **25**.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions concernant ces premières informations d'ordre organisationnel ?

Aucune question ou remarque n'est soulevée.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

**M. le Président** demande si cela soulève des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 03.10.2023
3. Communications du Bureau du Conseil général
4. Communications du Conseil communal
5. Message n° 2023/46 Planifications financières communales 2024-2030
6. Budget 2024
  - 6.1 Message n° 2023/47 Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements
  - 6.2 Message n° 2023/48 Demande de crédit d'étude Aigle Noir
  - 6.3 Message n° 2023/49 Demande de crédit additionnel PAL
  - 6.4 Vote final du budget communal de résultats et des investissements
7. Message n° 2023/50 Périmètre scolaire : Informations et vote de principe sur le lancement du concours
8. Divers

## 2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 3 OCTOBRE 2023

---

Les membres du Conseil général ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 octobre 2023.

Il n'y pas de remarques concernant le procès-verbal, **M. le Président** soumet cet objet au vote.

VOTE	
<input type="checkbox"/>	<b>Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 octobre 2023</b>

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 octobre 2023 est accepté à la majorité **des 48 membres présents**.

## 3 COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

---

Tout d'abord, **M. le Président** rappelle que cette séance du Conseil général va être, en principe, répartie sur deux soirs. Cette double séance compte comme une seule séance, selon l'annexe 1 du Règlement du Conseil général (RCG) et comme décidé en votation lors de la séance du Conseil général du 16 mai 2023, elle ne donne droit qu'à une seule indemnité. Le Bureau va à nouveau faire preuve d'un peu de flexibilité lors de cette répartition des points à l'ordre du jour entre les deux soirées. En fonction de l'heure, nous essayerons d'aller jusqu'à la fin du point 6 ce soir et traiterons du message sur le périmètre scolaire demain soir. Le Bureau va regarder l'heure et comme dit faire preuve de flexibilité, si la fin du budget intervient vers 21h30-21h45 au plus tard, le Bureau propose de continuer la soirée avec le point sur le périmètre scolaire point 7, dans la 2<sup>ème</sup> partie de soirée, selon le déroulement de la 1<sup>ère</sup> partie. Quoiqu'il en soit, cette première soirée se terminera par des « Divers », afin de permettre aux personnes qui ne seront pas présentes demain soir, et uniquement pour ces personnes-là (puisque'il y a un point « Divers » à la fin de l'ordre du jour), de poser leurs questions ce soir.

A nouveau cet hiver, une soirée de formation va être organisée en février par la Préfecture pour les Bureaux des Conseils généraux. Le Bureau du Conseil y participera et vous partagera toutes informations importantes le cas échéant.

## 4 COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL

---

**M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic**, pour les communications du Conseil communal.

**M. le Syndic** transmet de la part Conseil communal les informations suivantes :

- **Postulat 2023/02 – Groupe ADN (CG du 16.05.2023) :**  
Mise à disposition des protections hygiéniques gratuites et en libre accès. Le délai de réponse par le Conseil communal court jusqu'au 15.05.2024. Ce postulat a été examiné lors de l'élaboration du budget 2024.

Des montants ont été prévus dans les rubriques suivantes :

- 2170.3144.00 entretien bâtiments scolaires : achat de 1 distributeur : 50 CHF, recharge de 228 protections : 50 CHF, soit CHF 100.00
- 3411.3144.00 entretien du complexe communal : achat de 1 distributeur : 50 CHF, recharge de 228 protections : 50 CHF, soit CHF 100.00
- 3294.3144.00 entretien de l'Aigle Noir : achat de 1 distributeur : 50 CHF, recharge de 228 protections : 50 CHF, soit CHF 100.00
- 3421.3144.00 entretien les Simon: achat de 2 distributeurs : 100 CHF, 2 recharges de 228 protections : 100 CHF, soit CHF 200.00

Cela fait un total de CHF 500.00 pour l'installation des distributeurs et la fourniture des protections pour 1 année. Le Conseil communal a estimé que 228 protections par distributeur suffisent pour l'année, à voire à l'utilisation. Ensuite, cela coutera CHF 250.00 par année pour la fourniture des protections. Vu le faible montant à engager, ces protections hygiéniques seront déjà mises, ou d'ailleurs ont déjà été mises cette année 2023.

- **Postulat 2023/03 – Groupe AVEN (CG du 16.05.2023) :**

Pour un Aigle Noir modernisé, le délai de réponse par le Conseil communal court jusqu'au 15.05.2024. Afin de calculer toutes les options possibles et les coûts y relatifs concernant ce bâtiment, un crédit d'étude est demandé au Conseil général. Ce point sera donc traité au point 6.2. de l'ordre du jour de ce soir.

Le message sur le crédit d'étude globale de l'Aigle Noir qui est soumis au Conseil général ce soir vise premièrement à approfondir et terminer les premières études entreprises. Deuxièmement, ce crédit d'étude répond également à ce postulat.

- **Question 2023/60 – Groupe ADN, Mme Joanna Bourke Martignoni (CG du 16.05.2023)**

Réponse à la question sur l'analyse de l'égalité des salaires :

Le Conseil communal avait déjà donné quelques explications lors du Conseil général du 3 octobre 2023, mais les explications nécessitaient encore des précisions de la part de la Confédération.

- Analyse effectuée avec Logib de la Confédération
- Après examen, le résultat est le suivant :
- Tous les calculs ont été réalisés sur la base du modèle d'analyse standard de la Confédération, module 2.
- La base de calcul est le gain total standardisé à plein temps pour 29 employé-e-s, dont 18 (62.1%) femmes et 11 (37.9%) hommes durant le mois de référence mai 2023.
- L'analyse vérifie, pour l'ensemble de l'effectif, sur la base d'une comparaison directe par paires mixtes, si une personne gagne comparativement moins que ce que l'on pourrait attendre au vu de sa fonction (exigences et charges), de son expérience personnelle (âge, ancienneté) et de sa formation. Ces cas de figure sont identifiés comme paires à risque lorsque la différence salariale atteint au moins 5%. Le score global présenté indique si, et dans quelle mesure, il existe, au niveau de l'entreprise, un déséquilibre en défaveur d'un sexe et donc un risque accru en matière de non-respect de l'égalité salariale. Ce score est calculé sur la base de toutes les paires à risque identifiées, en tenant compte des différences salariales moyennes.

- Pour notre Commune, il s'élève à 2.5 et correspond donc à un risque faible sur l'échelle des risques.
- Le risque de moins gagner que ce que l'on pourrait attendre au vu de la fonction, de l'expérience personnelle et de la formation, est similaire pour les hommes et pour les femmes.
- Le constat est donc qu'il n'y a aucun déséquilibre en défaveur d'un sexe dans les salaires versés dans notre Commune.

- **Aigle Noir – fonctionnement de la porte automatique :**

Concernant la porte automatique du restaurant de l'Aigle Noir qui avait suscité quelques questions lors du dernier Conseil général, quelques réglages ont été effectués. Depuis l'intérieur, elle fonctionne désormais avec un bouton-poussoir pour éviter que la porte ne s'ouvre à chaque mouvement. Depuis l'extérieur, il faut s'approcher de la porte et attendre que ça ouvre. Les seuils ont été réglés à l'intérieur du bâtiment et validés par Mme Setti Genoud.

Mme Setti Genoud aurait souhaité que l'on rajoute un seuil sur l'autre porte, mais cette proposition a été refusée, car cette porte n'est pas destinée à être utilisée par des personnes en chaise roulante étant donné que l'accès extérieur ne le permet pas.

De plus, 2 panneaux indiquent que l'entrée, pour les personnes à mobilité réduite, se trouve à l'entrée principale du restaurant. Il y a un panneau où se situent les places de parc réservées aux personnes à mobilité réduite et un autre au coin de l'entrée arrière Est de l'Aigle Noir.

Autre information : un distributeur de serviettes hygiéniques a été installé dans les WC dames.

- **Nouveaux compacteurs**

Pour donner suite à la question posée par le groupe GSO et des arguments exprimés en séance du Conseil général du 3 octobre 2023, le Conseil communal rappelle que ces nouveaux compacteurs apporteront les améliorations attendues par la population depuis un certain temps. Toutefois, la commande des nouveaux compacteurs dépend de l'approbation du Budget 2024.

- **Concept zones 30 km/h et concept de stationnement – Etat de la situation :**

Le Conseil communal vous informe que le bureau d'ingénieurs mandaté a finalisé le concept Zone 30 fin novembre 2023, lequel sera présenté au Conseil communal d'ici la fin de l'année. Il s'agit d'un premier jet qui devra être peaufiné. Une fois validé par le Conseil communal, le concept sera soumis pour examen préalable au Service de la Mobilité. Dans tous les cas, dès le retour du Canton, le projet sera présenté au Conseil général avec une éventuelle demande de crédit en 2024.

Le concept de stationnement qui sera coordonné à cette étude Z30 est quant à lui toujours en analyse et en cours d'élaboration auprès du bureau d'ingénieurs.

- **Canapé forestier, trajet des enfants et chemin d'améliorations foncière (AF) :**

Pour donner suite à la communication du 3 octobre 2023 au sujet du chemin emprunté par les enfants pour se rendre au canapé forestier, le Conseil communal vous informe que le dossier d'améliorations foncières (AF) est toujours en consultation auprès du Service de l'agriculture. Pour rappel, le tracé projeté

pour rejoindre le canapé forestier, étant situé en partie sur des terres agricoles, doit être intégré dans ce dossier AF.

Dès que les Services cantonaux auront rendu leur préavis, la mise à l'enquête suivra. Il est prévu de faire transiter les enfants, tant que faire se peut, par un parcours de mobilité en site propre, sans danger. Ne persistera le long de la route communale, qu'un petit tronçon.

Dans l'intervalle, une Directive de sécurité à l'attention du corps enseignant et des personnes accompagnants les enfants au canapé forestier est en cours d'élaboration. De plus, du matériel de signalisation routière a été commandé. Des triopans signaleront, le long du trajet, la présence d'enfants sur la route et un abaissement de la vitesse, ceci dans le but de faire ralentir les automobilistes.

Le Conseil communal ne manquera pas de tenir informé le Conseil général de l'avancement de ce projet.

- **Eclairage public**

En référence au crédit d'investissement voté pour l'assainissement de l'éclairage public, le Conseil communal annonce que la première étape de ces travaux de réfection a débuté la semaine 48 et devrait être terminée avant la fin de cette année. Il précise que selon la planification projetée, il est fort possible que l'ensemble des étapes soient finalisées avant ce qui a été estimé. Il se peut que le long des tronçons devant être mis à jour, quelques perturbations sporadiques surviennent. D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre compréhension durant ces étapes de travaux.

- **Travaux sur la route cantonale**

- Travaux sur la séquence 3 sont prévus en automne 2024 (à noter que les travaux de la Confédération OFROU à la sortie autoroutière de Matran sont reportés de 2023 à 2024). M. le Syndic relève une petite coquille dans son texte dans l'Ecureuil n° 127. C'est bien la séquence 3 et non la séquence 4 qui va débiter en 2024.

- **Déplacement de la déchetterie de la Route du Moulin à La Carrida – Déchetterie provisoire**

Comme vous l'avez remarqué, la déchetterie communale a été provisoirement déplacée. En cause, les travaux d'assainissement Ouest village comprenant également les travaux du carrefour Rte du Puits, Rte de Nierlet et Rte du Moulin. En effet, ces travaux ne permettent pas de garantir le flux de circulation transitant dans ces axes routiers. Ainsi, pour faciliter l'accès à la déchetterie, celle-ci a pris ses quartiers provisoirement au parking de La Carrida. Le fonctionnement de tri reste le même à l'exception du compacteur qui n'est accessible qu'à la Rte d'Onnens 5 (voirie). Les travaux d'assainissement s'étaleront jusqu'à fin mai 2024, sous réserve toutefois de la météo hivernale qui risque de prolonger ce terme.

- **Règlement sur le personnel communal :**

- Refonte du règlement avec les nouvelles bases légales et les nouvelles dispositions fédérales sur le personnel
- Base de travail : règlement actuellement en vigueur et règlement type de l'ACF
- Consultation par le personnel, par les services cantonaux et par les groupes politiques prévue avant un vote du CG
- Des nouvelles suivront en temps voulu.

- **Règlement Eau potable et Eaux usées – Etat de la situation :**

Les règlements Eau potable et Eaux usées ont été renvoyés pour examen préalable aux services cantonaux et de M. Prix le 19.09.2023 avec les adaptations proposées par le groupe de travail. Le service de M. Prix nous a informé qu'il ne pourrait se déterminer quant au délai d'envoi de son préavis qu'à partir de la mi-novembre 2023. Nous avons donc abordé ledit service le 14.11.2023 et un nouveau délai a été fixé à la fin janvier 2024. Les services cantonaux seront relancés pour obtenir leurs préavis d'ici là. L'objectif est de présenter ces messages au Législatif lors de la séance des comptes 2023, soit le 14.05.2024.

- **Règlement sur les structures d'accueil extra-scolaire :**

- En cours d'élaboration
- Retour de la consultation des services cantonaux, problématique des tarifs (pas souhaité dans le règlement, mais basé sur les conventions avec les partenaires)
- Vote du CG prévu en 2024

Au nom du Conseil communal, il remercie les membres du Conseil général pour leur attention et il souhaite une bonne suite de séance.

**M. le Président** le remercie et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Comme la parole n'est pas demandée, **M. le Président** passe au point 5

## **5 MESSAGE N° 2023/46 PLANIFICATIONS FINANCIERES COMMUNALES 2024-2030**

---

**M. le Président** passe la parole à **M. Yann Pillonel** pour le préavis de la Commission financière.

Rapport de la commission financière (CFin), Message 46 Planification financière 2024-2030/32

### **Objet soumis**

La Commission financière a examiné les planifications financières communales 2023-2030/32. Au total, le Conseil communal prévoit un montant d'investissements bruts de KCHF 44'216, nets KCHF 27'368.

Le montant des investissements est très conséquent. L'endettement final et la capacité d'emprunt seront fortement dépendants des ventes de terrains communaux.

La Commission financière constate qu'une très grande partie des terrains à bâtir communaux seraient ainsi vendus, action qui réduirait la marge de manœuvre quant au développement futur du village à long terme.

La Commission financière encourage le Conseil communal à étudier d'autres moyens de rentabiliser ces terrains (DDP droit de superficie par ex.).

La Commission financière relève que le montant des crédits votés et non dépensés reste très conséquent à plus de KCHF 8'000.



## Rapport et préavis

La Commission financière apprécie la vision sur 8 ans au vu des importants investissements planifiés alors que la loi exige une planification sur 5 ans au minimum.

La Commission financière rend attentifs les membres du Conseil général de l'impact sur le coefficient d'impôts de toute nouvelle votation d'un crédit d'investissements. D'où l'absolue nécessité de faire des choix et de prioriser ces derniers car il sera impossible de financer des investissements bruts à hauteur de KCHF 44'216.

Compte tenu de ces incertitudes liées tant aux recettes qu'aux dépenses, la Commission financière attend du Conseil communal qu'il reste vigilant par rapport à la planification et qu'il présente une version révisée lors de la séance du Conseil général du 14 mai 2024 et lors de toute demande de crédit en lien avec le périmètre scolaire.

**M. le Président** remercie M. Yann Pillonel pour la lecture du préavis de la Commission financière et il passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal, pour la présentation du message.

**M. Jean-Noël Gendre** reprend certains points, mais pas l'intégralité du message qui était très complet, il résume certains points comme suit :

La planification financière des investissements 2024-2032 qui est présentée totalise CHF 44'216'000 de dépenses et CHF 16'848'000 de revenus soit un excédent de dépenses de CHF 27'368'000 sur cette période.

Il explique que :

Le poids de la dette est un indicateur qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si toutes les recettes fiscales y étaient affectées (Dette nette/recettes fiscales). Un nombre d'années supérieur à 2.5 est un signe d'endettement croissant

Recettes fiscales moyennes de KCHF 9'100 x 2.5 = KCHF 22'750.

Il constate que le Conseil communal peut faire beaucoup mieux pour prioriser les investissements et par rapport au montant net qui reste de KCHF 27.0, il précise que le Conseil communal doit trouver KCHF 5.0 d'économie. C'est un indicateur qui a été donné par la Fiduciaire BDO, pour lequel il a rendu attentif ses collègues du Conseil communal pour qu'ils priorisent au mieux les investissements.

Pour la planification financière du compte de résultats, il constate qu'il y a des charges qui augmentent d'année en année jusqu'en 2030, cela représente une perte d'à peu près KCHF 2.0 en 2030.

Aux vues des analyses des comptes de ces dernières années, il relève que cela va bien jusqu'en 2027, mais que dès 2028 la dette augmente de façon trop rapide. Pour indication cette planification du compte de résultats a été faite avec un taux fiscal de 0.81.

La capacité d'autofinancement (MNA/recettes totales) détermine la part des recettes totales disponibles pour financer directement les investissements.

**Moyenne des 5 dernières années : KCHF 1'200/11'400 = 10.52**

En dessous de 10% cela signifie que la Commune a une capacité d'autofinancement très faible, en-dessus 10% cela va un peu mieux, mais il faudrait pouvoir s'approcher des 15-20%. Il précise qu'il faudrait atteindre une MNA de plus de KFCH 1.0 par année.

**M. le Président** remercie M. Jean-Noël Gendre pour la présentation de ce message. Il demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

**Mme Marina Chéron, pour le groupe AdN,**

Le groupe AdN a pris acte de la planification financière. Le groupe AdN souhaite, à l'instar de la Commission financière, qu'une nouvelle planification financière soit élaborée pour la séance du Conseil Général du 14 mai 2024. Cette planification devrait fixer des priorités d'investissements afin de permettre au Conseil Général de se projeter de manière éclairée sur les futurs crédits d'investissements à voter et de viser un équilibre financier, pour la Commune, à long terme. Le groupe AdN souhaite que les priorités soient listées dans les différents projets, ce qui permettra, au Conseil Général ainsi qu'à la population, de pouvoir distinguer entre les investissements impératifs liés à une obligation légale ou les remplacements des équipements nécessaires pour maintenir une même qualité de prestations et les investissements de développement. Le Groupe AdN remercie le Conseil communal qui, dans son message, va également dans le même sens.

**M. le Président** remercie Mme Chéron et passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**.

**M. Jean-Noël Gendre**, confirme qu'il doit y avoir plus de rigueur dans la priorisation des investissements comme il l'a dit précédemment, mais qu'il est tout à fait possible de lancer le concours sur le périmètre scolaire. De plus pour avoir une vision à encore plus long terme le Conseil communal va tenter avec l'aide de l'Administrateur des finances après les comptes 2023, de faire une planification pour les 15 prochaines années. Et si possible dès le résultat des comptes 2023 connu, de procéder à la priorisation des investissements pour ne pas laisser dégénérer ce compte des investissements. Ceci aura automatiquement des répercussions sur les prêts financiers. Il remercie Mme Chéron du groupe ADN pour la remarque.

**M. le Président** demande si un autre groupe ou un autre parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** passe au point 6

## **6 BUDGET 2024**

### **6.1 Message n° 2023/47 Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements**

---

**M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal**, pour la présentation du message :

**M. Jean-Noël Gendre** va faire une présentation raccourcie puisque le message a été très complet, il va simplement donner des totaux.

Il y a dans le budget 2024 KCH 11'938.0 de charges et KCHF 11'662.00 de revenus, donc un déficit de CHF 275'752, pour égaliser le compte, le Conseil communal a effectué un prélèvement de CHF 380'000.00 sur la réserve de réévaluation. Il serait bien de ne plus devoir aller chercher dans cette réserve, et de la garder pour compenser notre MNA. La discussion du budget de résultats dicastère par dicastère se fera après la présentation du budget des investissements 2024.

L'évolution des charges liées augmente un petit plus que l'augmentation de la population, la Commune a quand même plus de KCHF 6'285 de charges liées globales entre les charges liées cantonales et les charges liées régionales. Pour les charges liées régionales, il serait souhaitable d'avoir un peu plus de solidarité pour les communes. Quand on sait que pour les communes de la Gruyère, il y a 25% des charges liées régionales qui sont ventilées par la population et 75% sont ventilées par la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal. En Sarine seulement 25% des associations ont un indice sur le potentiel fiscal existant. La Commune est prétéritée dans les sens où nous n'avons pas beaucoup de revenus provenant de personnes morales.

Les amortissements obligatoires se montent à CHF 473'670.00 d'amortissement sur le patrimoine administratif qui sont en partie couverts par les CHF 380'000.00 pris sur la réserve de réévaluation.

Amortissements planifiés sur PA	
Amortissement en CHF	Patrimoine administratif
13'650	Véhicule service voirie
167'450	Bâtiments scolaires et pavillons
4'000	Maison communale
17'950	Immeuble Aigle Noir
38'800	Eaux usées - STEP
33'670	Eau potable
237'050	Routes communales et parcs
<b>512'570</b>	
-38'900	Subventions, amortissement taxes de raccordement
<b>473'670</b>	

Le budget des investissements, est dans l'intention très important, il contient KCHF 8.0 déjà voté. Pour 2024 le budget des charges se monte KCHF 10'103 et les recettes à CHF 720'000.00 (participation de tiers, des subventions et taxes sur l'épuration des eaux et l'approvisionnement en eau potable).

Il donne ensuite le récapitulatif du budget des investissements ci-dessous :

Budget des investissements 2024		
Dépenses	Revenus	Excédent de dépenses
<b>10'103'000</b>	<b>720'000</b>	<b>9'383'000</b>
<b>Récapitulatif</b>		<b>9'383'000</b>
Investissements déjà votés (soldes)		6'298'000
Investissements à l'ordre du jour		160'000
Taxes de raccordement EP & EU		-90'000

Subventions/participations de tiers	-630'000
Intentions de dépenses	3'645'000

Il précise que les KCHF 3'645 sont bien des intentions de dépenses et c'est sur point que la Commune pourrait économiser.

Sur ce montant d'intentions, il y a les 2 crédits soumis au vote ce soir

<b>Investissements à l'ordre du jour – 12.12.2023</b>	<b>160'000</b>
Crédit additionnel PAL	100'000
Crédit d'étude globale Aigle Noir	60'000

**M. le Président** remercie M. Jean-Noël Gendre pour sa présentation et il passe la parole à **M. Béat Galley** pour le préavis de la Commission financière :

Message 47 Budget du compte de résultats et budget des investissements 2024

La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises en novembre et décembre 2023 avec des représentant-e-s du Conseil communal et de l'Administration communale pour examiner les budgets du compte de résultats et des investissements élaborés par le Conseil communal.

La Commission financière tient à rappeler que ces budgets 2024 sont établis avec le plan comptable harmonisé MCH2, permettant ainsi la comparaison avec les budgets établis depuis 2022 et les comptes bouclés depuis 2021.

Voici les observations générales sur les budgets 2024.

### **Budget du compte de résultats**

Le budget du compte de résultats 2024 présente un excédent de charges de CHF 275'752 pour un total de charges de CHF 11'938'277 et un total de revenus de CHF 11'662'525.

Le budget a été élaboré avec le coefficient d'impôt communal fixé à 0,81 tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Rentrées fiscales : La Commission financière a pris connaissance des explications sur les prévisions calculées tant pour les impôts ordinaires que pour les impôts irréguliers. Les calculs tiennent compte de la situation propre à notre commune et de son développement. La fiscalité ordinaire reste stable par rapport au budget 2023. De manière générale, le Conseil communal applique une approche prudente sur l'estimation des revenus globaux, ceux-ci augmentant de 1,87%.

Par rapport aux budgets 2023, les dépenses augmentent de 1,85%.

Les dépenses en faveur de la population neyruzienne (par des subventions diverses) et du développement durable ont été maintenues.

Les charges du personnel restent stables (+ 0,5%) malgré la compensation du renchérissement de 2.04%.

Les dépenses en lien avec les associations cantonales augmentent de 2.08%, celles au niveau régional de 5.4%. Les dépenses liées augmentent de 1.14% (due à l'augmentation de population).

### Centres d'autofinancement :

EP-EU/EC (eau potable et eaux usées/eaux claires) : en l'état actuel, ces centres d'autofinancement ne sont toujours pas équilibrés au budget sans un prélèvement sur les réserves constituées (EU) ou les liquidités communales (EP CHF 137'445). Le nouveau règlement EP-EU/EC est attendu pour 2025.

Le taux de couverture de la gestion des déchets atteint 73.8% et dépasse le taux minimum de 70%.

Malgré un résultat négatif, accentué par l'augmentation plus forte des charges (en CHF), le budget du compte de résultats présenté nous paraît légitime. Cependant, le principe de base (LFCo art. 20) reste de présenter un budget équilibré. L'excédent de charges budgété représente néanmoins près de 3 points d'impôt, tout en sachant que les recettes ont été budgétées de manière prudente. De plus, le budget n'intègre pas les rattrapages substantiels d'impôts des années précédentes qui ne peuvent être pris en compte selon MCH2.

La Commission financière rend le Conseil général attentif à toute volonté d'augmentation des dépenses ou de réduction des recettes par rapport au budget proposé. Ces actions augmenteraient l'excédent de charges actuel. Nous rappelons que des investissements conséquents devront être faits dans le futur.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget du compte de résultats 2024, tel que présenté par le Conseil communal, et recommande son approbation.

### Budget des investissements

Pour l'année 2024, le Conseil communal présente le programme d'investissements suivant

- Des nouvelles demandes de crédit pour CHF 160'000, à voter lors de la séance,
- Des intentions pour CHF 3'645'000, à voter ultérieurement,
- Ainsi que des investissements déjà votés pour CHF 6'298'000.

Le total des dépenses s'élève à CHF 10'103'000 et celui des recettes à CHF 720'000. Ce programme s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets en cours.

Pour rappel, les demandes de crédit ainsi que les intentions devront faire l'objet d'acceptations individuelles par le Conseil général sur la base de messages du Conseil communal. Ces investissements sont à **intégrer dans la révision de la planification** comme demandée dans notre préavis concernant cette dernière.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière donne **toutefois un préavis positif** sur ce budget d'investissements 2024 qui se solde par un excédent de dépenses de CHF 9'383'000 et recommande au Conseil général de l'approuver.

**M. le Président** remercie M. Béat Galley pour ce préavis et il ouvre la discussion. Il demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Il passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse** du groupe AdN,

En ce qui concerne le budget du compte de résultats, la question de l'équilibre budgétaire ne peut échapper à toute collectivité publique qui se soucie de sa pérennité financière et qui ne souhaite pas léguer des dettes à la génération future.

Aux vues de tous les investissements à venir, la Commune n'est pas en mesure dès aujourd'hui de tendre à l'équilibre budgétaire, et ne sera plus en mesure de respecter ce principe de base relevé par la Commission financière qui ressort de l'article 20 de la loi sur les finances communales.

Pour cette raison le groupe AdN réitère sa demande au Conseil communal de prioriser ces dépenses, il leur rappelle que Neyruz a fixé dans ses objectifs prioritaires la promotion du développement durable que ce soit dans la gestion de ses ressources sociales, environnementales ou économiques.

Le groupe AdN souhaite également relever les points suivants :

Le traitement du personnel subit une augmentation considérable ainsi que les vacances du Conseil communal par rapport au budget 2023. Est-ce- que le Conseil communal pourrait expliquer les raisons de ces augmentations ?

Le groupe AdN constate que pour les Simon l'entretien de la zone avait été budgété à CHF 30'000.00 l'année dernière. Est-ce que ce montant a été utilisé ?

En ce qui concerne les dons et les subsides faits aux sociétés communales le Groupe AdN aimerait comme nous l'avions déjà demandé lors du budget de 2022, soulever l'importance d'établir des directives claires concernant les devoirs des sociétés bénéficiaires. Est-ce que quelque chose a été mis en place, pour s'assurer que les sociétés qui reçoivent les subsides s'engagent dans les activités et manifestations mises en place par la Commune.

Au sujet du budget des investissements, le Groupe AdN attend la vision globale du Conseil communal en lien avec un établissement clair des priorités dans sa planification de mai 2024. Le Groupe Adn sera très attentif avant d'accepter les crédits qui suivront celle-ci.

**M. le Président** remercie Mme Valérie Michel Dousse, et demande si le Conseil communal souhaite réagir.

**M. Jean-Noël Gendre** se dit surpris de certaines remarques concernant les Simon, car les budgets ont été utilisés. En ce qui concerne le traitement du personnel il n'y a pas d'augmentation de poste supplémentaire.

**Mme Valérie Michel Dousse** dit que ce n'est pas sur le traitement du personnel lui-même, mais de manière globale. Car si elle prend le traitement du personnel ce n'est pas une augmentation, mais si on additionne tous les traitements communaux, il y a quand même une augmentation, y a-t-il eu des personnes qui ont été engagées ?

**M. Jean-Noël Gendre** passe la parole au responsable de l'administration et du personnel, **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic**.

M. le Syndic précise que si l'on prend le budget des salaires par nature et que l'on compare le budget 2023 et le budget 2024 soumis par le Conseil communal, nous constatons :

- Autorités, commission : budget 2023 montant total CHF 341'200.00, budget 2024 montant total CHF 333'000.00, c'est donc une baisse en 2024.
- Salaires du personnel administratif et d'exploitation : budget 2023 KCHF 1'228'900, budget 2024 KCH 1'249'600, soit une augmentation de CHF 20'700.00. Cette augmentation inclut 2.04%

d'indexation prévue au budget, mais cette indexation n'est pas encore arrêtée définitivement par le Conseil communal.

**Mme Valérie Michel Dousse** demande si c'est cela qui explique la différence. Elle a aussi constaté une augmentation du traitement du personnel pour le complexe communal. Est-ce lié à ce qui va être mis en place pour la réfection des douches ?

**M. le Syndic** explique qu'il faut considérer les totaux par nature et ne pas aller voir dans les totaux par fonction, pour considérer les augmentations de charges. Les ventilations des salaires sont faites dans chaque fonction, en fonction du volume globale de la masse salariale. Il faut regarder dans les totaux par nature. En résumé, il y a donc une baisse au niveau du budget 2024 des autorités et commissions et une augmentation au niveau du traitement du personnel de CHF 20'700.00.

**Mme Valérie Michel Dousse** aimerait aussi une réponse au niveau des sociétés communales.

**Mme Katuscia Sansonnens, Vice-Syndique** répond qu'il y a deux exemples assez parlants d'implications. Le 1<sup>er</sup> août a été organisé par la société de Jeunesse et quand il est organisé le « Marché », elle répond présente en venant avec le St-Nicolas. De son avis personnel, le fait que ces sociétés existent, cela occupe des jeunes et des moins jeunes, et donner ces subventions, et qu'elles soient employées dans leur cercle sportif ou culturel, c'est un service à la population.

**M. Jean-Noël Gendre** apporte un complément d'information concernant le traitement du personnel. L'augmentation peut provenir aussi de la façon analytique, c'est-à-dire de la façon dont le personnel administratif a de ventiler leurs heures sur le programme informatique dédié à cette fonction. Il informe que petit à petit cela devrait s'égaliser sur l'ensemble des années. Mais la totalité reste la même chose, c'est simplement ventilé par dicastère d'une manière différente. Il demande si ses explications sont claires.

**M. le Président** remercie les intervenants pour leur réponse et demande si **Mme Valérie Michel Dousse** en est satisfaite.

**Mme Valérie Michel Dousse** répond par l'affirmative

**M. le Président** passe la parole à **M. Philippe Dobler, au nom du groupe EcAS**

**M. Philippe Dobler** a une question concernant l'indexation des salaires des employés communaux, il a été prévu une indexation à hauteur de 2.04%, le Conseil communal suit en cela les propositions faites au niveau du personnel de l'Etat, au moment où le Conseil communal a bouclé le budget, les décisions définitives au niveau cantonal n'étaient encore pas prises. Le Grand Conseil n'a à sa connaissance pas encore indiqué le budget 2024 cantonal. Qu'est-ce que cela signifie ? Il est possible que le Grand Conseil n'accepte pas cette indexation des salaires du personnel de l'Etat. Il rappelle que pour le personnel des CFF c'est 1% pour 2024, pour la Confédération c'est également 1%, pour certaine grande firme de la distribution c'est également 1%. Que se passera-t-il si le Grand Conseil ne valide pas cette indexation à hauteur de 2.04 ? Le Conseil communal s'adaptera-t-il au chiffre qui sera voté par le Grand Conseil ou est-ce qu'il maintiendra ce chiffre-là pour 2024 ? Et de manière générale quelle est la politique du Conseil communal à ce sujet ?

**M. le Syndic** le remercie pour la question, et répond que comme il a été dit l'indexation des salaires au niveau budgétaire a été calculée sur une indexation de 2.04% qui correspondait effectivement aux prévisions de l'Etat de Fribourg. Bien heureusement, les Communes sont encore souveraines dans leurs

finances communales à ce niveau-là en tout cas, elles ont donc la liberté de fixer les indexations de salaires de leur propre personnel. A ce jour, le Conseil communal n'a pas encore fixé l'indexation définitive des salaires 2024. Le Conseil communal ne va pas regarder ce que font les autres, mais analyser l'indexation annuelle telle qu'elle est en progression sur l'année et il fixera sa propre indexation sans suivre obligatoirement l'Etat de Fribourg ou la Confédération. Et ceci est valable pour les autres années. Il a toujours appliqué l'autonomie dans la fixation des salaires et de l'indexation annuelle. En conclusion, aucune décision n'a été prise pour l'instant par le Conseil communal, cette décision sera prise normalement à la dernière séance du Conseil communal du 18 décembre 2023.

**M. Philippe Dobler** remercie pour la réponse et demande si cela signifie donc que le Conseil général va voter pour un budget contenant une proposition d'augmentation des salaires du personnel avec l'indexation de 2.04%, alors que la décision n'a pas été prise ?

**M. le Syndic** répond par l'affirmative, mais indique que ce n'est qu'une prévision budgétaire, que le taux de 2,04% a été fixé dans ce sens-là et que c'est un maximum d'indexation à disposition.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion générale et informe que le budget communal sera voté au point 6.4. S'agissant du budget communal des investissements, il rappelle qu'il s'agit essentiellement d'éventuels amendements qui pourront être déposés lors de la discussion des crédits d'investissements demandés ce soir, c'est-à-dire les points 6.2 et 6.3.

**M. le Président** annonce que nous allons passer au point 6.2, mais avant de passer à ce point, nous allons suivre chronologiquement les numéros de chapitres dans l'ordre tels que présentés.

#### Chapitre 0 / Administration générale :

Pas de remarque

#### Chapitre 1 : Ordre public

Pas de remarque

#### Chapitre 2 : Formation

Pas de remarque

#### Chapitre 3 : Culture, sport et loisirs

Pas de remarque

#### Chapitre 4 : Santé

Pas de remarque

#### Chapitre 5 : Prévoyance sociale

Pas de remarque

#### Chapitre 6 : Trafic et télécommunications



Pas de remarque

#### Chapitre 7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Pas de remarque

#### Chapitre 8 : Economie publique

Pas de remarque

#### Chapitre 9 : Finances et impôts

Pas de remarque

**M. le Président** clôt maintenant ce chapitre et il rappelle que le budget communal sera voté au point n° 6.4.

### 6.2 Message n° 2023/48 Demande de crédit d'étude Aigle Noir

---

**Monsieur le Président** passe la parole à **M. François Sprumont** pour le préavis de la Commission financière

#### **Objet soumis**

#### **Message 48 Crédit étude globale Aigle Noir**

En 2022, le Conseil communal a mandaté le Bureau d'architecture Page pour élaborer une étude de faisabilité relative au bâtiment communal de l'Aigle Noir. Cette étude a débouché sur 3 variantes (MINI, MIDI, MAXI). Afin de répondre au postulat no 2023/03 déposé par Avenir Neyruz lors du Conseil général de mai 2023 et de continuer à étudier les options de modernisation de l'Aigle Noir, la variante MINI a été approfondie au printemps 2023 par le Bureau Page et le cuisiniste Monsieur Tercier. Afin de concrétiser cette variante MINI, il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble de l'assainissement global du bâtiment et des mises aux normes nécessaires à réaliser. Pour cela, le Conseil communal propose de mandater le Bureau d'architecture Page maitrisant l'ensemble du dossier, ainsi que des mandataires en matière de sécurité et installations techniques, pour un montant de KCHF 60 (TTC). Les résultats de ce travail permettraient de chiffrer précisément le montant de l'étape MINI et MIDI, et de définir de manière objective et rationnelle les étapes de réalisation.

#### **Aspects financiers**

Ce crédit serait financé par les liquidités communales. Il impacterait le compte de résultats par une charge annuelle de CHF 6'660.-, répartie comme suit :

- Intérêt sur capital investi (1,1%) : CHF 660.-
- Amortissement 10% (10 ans) : CHF 6'000.-

#### **Commentaires et préavis**

Tenant compte de l'importance des investissements prévus pour ces prochaines années et de l'absence de priorisation quant à ceux-ci, la Commission financière est d'avis que le moment n'est pas opportun pour voter un crédit d'étude pour l'Aigle Noir. Par ailleurs, il est à rappeler que la commune dispose déjà de plusieurs études détaillées réalisées entre 2022 et 2023. Au vu de ce qui précède, la Commission financière recommande le rejet de ce crédit.

Les études effectuées jusqu'ici et les incertitudes liées aux investissements futurs nous confortent dans notre décision.

**M. le Président** remercie M. François Sprumont et passe la parole à **Mme Maryline Dafflon**, Conseillère communale

Effectivement 2022, le Conseil communal a mandaté le Bureau d'architecture Page pour élaborer une étude de faisabilité relative au bâtiment communal de l'Aigle Noir. Cette étude a débouché sur 3 variantes (MINI, MIDI, MAXI).

**Etape 1** : La variante MINI représente une première étape de modernisation de l'Aigle noir, en attendant de plus amples travaux d'assainissement du bâtiment complet, ou sa reconstruction (version MIDI ou MAXI). Celle-ci permettrait de garantir le maintien en exploitation du restaurant et de la grande salle, sans rénover l'ensemble du bâtiment.

**Etape 2** : A moyen terme, la variante MIDI pourrait être envisagée, selon les finances de la Commune.

**Etape 3** : La version MAXI, mais cela n'est pas vraiment une étape, car si l'on fait l'étape 1 et 2, ce n'est pas pour démolir entièrement le bâtiment. Cependant, si avec cette étude approfondie et globale le Conseil communal se rend compte que le bâtiment devrait être hors d'usage et que cela ne vaut pas la peine d'entreprendre les étapes 1 et 2, cela pourrait être une variante à évaluer, mais ce n'est effectivement pas la variante à prioriser pour l'instant.

Le Conseil communal a effectivement déjà des études de faisabilité, il a également une étude du cuisiniste qui est très approfondie, mais cela ne donne pas suffisamment d'informations sur des détails et spécifiquement sur les étages supérieurs comme déjà mentionnés. Après il faut savoir que les installations sont extrêmement vétustes. Aujourd'hui encore, nous avons appris qu'il y a des problèmes de ventilation qui sont bouchées et qui ne permettent pas de chauffer correctement l'Aigle Noir. Nous constatons qu'il y a de plus en plus d'installations qui ne sont plus aux normes. Il y a également le rapport de l'ECAB qui met en exergue beaucoup de défauts mineurs, mais aussi majeurs comme la hotte de ventilation anti-incendie etc. Il y a encore les tableaux électriques qui doivent être changés (tableau à fusible à côté de la cuisine).

Le fait de faire cette étude globale, cela permettrait aussi de savoir exactement en termes d'installations ce qui devrait être fait, au lieu de découvrir cela au fur et à mesure.

Cette nouvelle étude serait complémentaire à celles déjà en possession du Conseil communal et va permettre d'approfondir ce que l'on a. Mais cela ne veut pas dire que vous vous engagez maintenant pour un investissement, cela va permettre de planifier et de se faire une idée.

Après, sans cette étude globale, il y a forcément un risque lors de la modernisation du rez-de-chaussée qu'on ne soit pas au courant de certains inconvénients si nous voulions ensuite faire le 1<sup>er</sup> étage. Cette

étude nous permettra de nous poser les bonnes questions et d'avoir une vision future et d'anticiper.

Cela éviterait également d'avoir de mauvaises surprises lors de la rénovation, et cela répondrait aussi au postulat d'Avenir Neyruz.

Pourquoi est-il nécessaire d'avoir cette vue d'ensemble ?

- Circulation du bâtiment différente (ajout d'un ascenseur indispensable dans le bâtiment), elle explique les conséquences.
- Connaitre les voies de fuite (ex : sous-sol le plus dangereux en cas d'accident)
- Les compartiments coupe-feu (anticipation normes de sécurité)
- Création d'un nouvel accès à la grande salle
- Moderniser la cuisine (mettre aux normes)

Il y a vraiment beaucoup de choses qui doivent être approfondies, c'est vraiment tout un concept global.

Les résultats de ce travail permettraient de chiffrer précisément le montant de l'étape MINI et MIDI, et de définir de manière objective et rationnelle les étapes de réalisation.

Le Conseil communal se rend bien compte que pour le Conseil général L'Aigle Noir n'est pas une priorité, néanmoins si l'on doit prioriser les investissements en connaissance de cause, que cela soit le périmètre scolaire et tout ce qui va autour, le bâtiment fait également partie des priorités. Il est important de connaître le coût pour avoir les investissements des prochaines années.

**M. le Président** remercie Mme Maryline Dafflon pour ces explications.

**M. le Président** ouvre la discussion, en précisant qu'il y a déjà deux personnes qui désirent intervenir, il passe donc la parole **M. Julien Brodard du groupe ECAS**

Il a préparé une intervention, mais avant celle-ci, il constate et cela le dérange, qu'entre le message et ce qui a été présenté ce soir il y a des discordances, notamment par rapport aux analyses et scénarios d'évolutions du bâtiment et la vision d'ensemble ne correspond pas tout à fait au message reçu avant la séance on parlait plutôt d'une étude qui permettrait la concrétisation de la variante mini et non pas de la réfection de l'ensemble du bâtiment.

Par sa prise de parole, il souhaite faire part de son inquiétude quant au manque de vision sur l'avenir de l'Aigle Noir et de son affectation.

Le rapport présenté démontre qu'afin de conserver l'établissement dans sa configuration actuelle, la Commune devrait investir dans tous les cas une somme conséquente, y.c. pour la variante mini.

Dans ces conditions, il lui apparaît normal de se poser certaines questions de fond avant de se lancer dans des études techniques sur une variante de rénovation.

*Souhaitons-nous conserver le bâtiment actuel de la grande salle ? Correspond-il toujours aux besoins du village ? Ne devrions-nous pas plutôt disposer d'une salle, plus en adéquation avec les besoins actuels ?*

*Souhaite-t-on vraiment déplacer l'administration communale dans ce secteur où l'espace semble déjà manquer ? Ne souhaiterions-nous pas plutôt disposer de place pour des voies de mobilité douce le long de la route cantonale ainsi qu'une zone de rencontre accueillante ?*

Il pense que les différents projets du Clédard et du périmètre scolaire sont des opportunités où des synergies devraient être envisagées et exploitées.

**M. le Président** remercie M. Julien Brodard et demande si le Conseil communal souhaite réagir.

**Mme Maryline Dafflon** remercie M. Julien Brodard pour cette interpellation.

**M. le Président** passe la parole à **M. Robin Pillonel**

Avant son intervention, il aurait une question à poser à la Commission financière.

Indépendamment du fait que la Commission financière a outrepassé ses compétences définies dans la loi sur les finances communales, loi comprise dans le règlement de notre Conseil général, est-ce que la Commune est apte actuellement à dépenser CHF 60'000.00 pour un nouvel investissement ?

**M. Pierre-André Rolle**, Président de la Commission financière prend la parole. Il remercie M. Robin Pillonel pour sa question. Il répond qu'il trouve le terme « outrepasser ses compétences » très dur, car tous les arguments exposés tout à l'heure par son collègue M. François Sprumont sont purement financiers. Pour rappel de nombreux investissements sont prévus. Nous constatons qu'il y a déjà plusieurs études qui sont là et qui sont disponibles qui nous donne des chiffres. La Commission financière s'est entièrement basée là-dessus pour donner son préavis. Après ces explications il répond à la question posée par l'affirmative, la Commune a les moyens de financer ce crédit.

**M. le Président** remercie M. Pierre-André Rolle et redonne la parole à **M. Robin Pillonel**

**M. Robin Pillonel** se voit maintenant rassuré et présente son message.

Le groupe Avenir Neyruz, a pris connaissance des documents mis à disposition par le Conseil communal. Il propose au Conseil général d'accepter cette demande de crédit de CHF 60'000.00.

Il a entendu par certains d'entre vous que vous voulez du concret moins de « si » et une intention claire. Et en lisant le message avec le rapport qui a été fait ce soir, les intentions du Conseil communal sont on ne peut plus claires, réaliser une rénovation MINI de l'Aigle Noir à court terme et dans un moyen terme de 10-15 ans, réaliser une rénovation MIDI.

Qui se lancerait alors dans une rénovation MINI maintenant sans savoir quels travaux généreraient la rénovation MIDI. De plus, cette étude devra bien être réalisée une fois, le moment n'est pas opportun pour la Commission financière. Il l'est pour cette version MINI. Le rapport de contrôle de l'ECAB nous le confirme, l'Aigle Noir n'est pas aux normes et ce, que ce soit dans la cuisine, la grande salle, dans le restaurant, au sous-sol, bref globalement dans tout le bâtiment. La proposition serait donc de faire la version MINI sans une vision globale.

Car oui c'est de cela qu'il s'agit d'avoir une vue d'ensemble du bâtiment pour pouvoir lier au mieux la rénovation MINI à la version MIDI, et ce de la meilleure manière possible. Oui, il y a déjà eu une étude en

2020, mais ce n'est pas du tout la même que celle-ci. Le but ici est d'éviter de faire encore du bricolage, comme cela a trop souvent été le cas pour cet Aigle Noir, et cela pourrait nous coûter encore plus cher par après. Entre 2010 et 2023 ce bricolage a coûté à la Commune près de CHF 780'000.00, il ne faudra pas refaire les mêmes erreurs, d'ailleurs souvent reprochées que ce soit par les Conseillers généraux, par la population de Neyruz et par les sociétés.

Le groupe Avenir Neyruz conçoit que l'on se dirige vers une période avec de nombreux investissements, mais ce bâtiment ne doit pas être négligé, car l'Aigle Noir est utilisé par toute la population et par beaucoup de sociétés du Village et nous ne pouvons pas leur tourner le dos. Le groupe Avenir Neyruz croit bien qu'un refus ce soir ne ferait que repousser ce problème à la prochaine législature, moment où nous arriverons à la fin du délai donné par l'ECAB et où le Conseil communal et le Conseil général devront prendre des décisions dans l'urgence et sans vision globale. Pour toutes ces raisons, le groupe Avenir Neyruz vous demande, chers collègues du Conseil général de bien prendre conscience de ces points et d'accepter cette demande de crédit d'études.

**M. le Président** remercie M. Robin Pillonel. Il n'y a pas de remarque particulière du Conseil communal.

**M. le Président** passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse**

Elle a compris que ce crédit était pour finaliser la version MINI et après il a été parlé d'une étude globale, qu'en est-il ?

La version MIDI a déjà été évaluée à CHF 1'300'000.00 d'après le message et en ce qui concerne l'ECAB, les deux grandes mises à jour et les quinze autres plus petites vont être prises sur le budget de fonctionnement c'est bien juste ?

**Mme Maryline Dafflon** lui répond, qu'en fait c'est un crédit d'étude global, mais qui va permettre de finaliser l'étude MINI qui est en cours actuellement. Le Conseil communal ne pourra pas finaliser l'étape numéro 1, mais pour avoir cette étape 1, il faut cette étude globale pour voir ce qui est possible de faire en amont. En résumé, il faut aller voir dans le futur à 10-15 ou 20 ans pour imaginer faire des transformations importantes. C'est le but de cette étude globale.

Pour la question sur l'ECAB, **M. le Syndic** prend la parole et confirme que tout ce qui pourra être réparé dans le cadre du budget d'exploitation se fera ainsi. Mais si on reprend les exigences de l'ECAB, et qu'elles nécessitent un investissement conséquent alors à ce moment, il faudra le prévoir dans un budget d'investissement.

**Mme Maryline Dafflon** abonde dans ce sens en donnant l'exemple de la ventilation et de la hotte.

**M. le Président** demande à Mme Valérie Michel Dousse si elle est satisfaite de la réponse.

**Mme Valérie Michel Dousse** demande si les CHF 1'300'000 du message est le montant prévu pour finaliser la variante MINI.

**Mme Maryline Dafflon** répond que les CHF 1'300'000.00 sont pour la rénovation de l'étape 1. Mais que lors de la rénovation la cuisine, il faudra aller prendre de l'espace sur les WC, c'est un peu l'effet d'une pelote de laine quand on tire un fil, il y a tout qui vient. Si la Commune a envie de faire les choses bien et de ne pas faire de bricolage comme cela a été mentionné, on arrive à ce montant de CHF 1'300'000.00.

**Mme Valérie Michel Dousse** signale que pour établir ce montant de CHF 1'300'000.00 on a déjà fait une étude.

**Mme Maryline Dafflon** répond par l'affirmative, et rajoute que pour bien la finaliser et pour pouvoir proposer une fois un crédit d'investissement pour ces CHF 1'300'000.00, il faut ce crédit d'étude global.

**M. le Président** remercie les intervenants et demande s'il y a d'autres questions. Il passe la parole à **M. Roger Stroude**.

**M. Roger Stroude**, reconnaît que c'est indispensable de mettre aux normes. Cependant, il aimerait connaître le coût des deux premières études existantes qui ont nécessité une 3<sup>ème</sup> ? Et si la Commune pense confier la 3<sup>ème</sup> étude au même bureau d'architecte qui a fait les deux premières pas suffisantes ?

**Mme Maryline Dafflon** répond qu'elle n'a pas les coûts des deux premières études sous la main, elle demande si le responsable financier pourrait l'aider.

Pour la 3<sup>ème</sup> qui est à hauteur de CHF 60'000.00, il y a une partie qui irait à M. Frédéric Page, et cela fait sens de lui transmettre cette troisième étude car il connaît le dossier. Si la Commune donne mandat à un autre bureau d'architecte cela demanderait encore plus d'heures de travail. De plus compris dans ces CHF 60'000.00, il y a aussi des heures pour un ingénieur-spécialiste en matière de sécurité et d'installations.

**M. Roger Stroude** accepte la réponse mais trouve bizarre de faire une troisième étude.

**M. le Président** demande si le Conseil Communal désire donner les chiffres sur les deux premières études. Il passe la parole à **M. Jean-Marc Sallin**, Conseiller communal.

**M. Jean-Marc Sallin**, dit qu'il n'a pas les chiffres. Mais il est clair que si là on était face à un patient dans le domaine médical, cela correspondrait à un patient d'un certain âge à qui il faudrait faire un check-up complet. Car souvent les premiers petits examens correspondent à une étude de faisabilité grossière avec ces variantes MINI, MIDI, MAXI. Finalement on s'aperçoit que dans le cadre de l'étude MINI, cela est plus compliqué que prévu. On ne veut pas commencer à bricoler sur une variante MINI en ne sachant pas si cela va déboucher sur des surcoûts sur les variantes MIDI ou MAXI. Finalement, cette étude permettra de connaître tous les coûts et éventuellement à renoncer parce que cela est trop cher.

Il faut souvent plusieurs études afin de pouvoir prendre une décision pérenne.

**M. Roger Stroude** pense que le système de santé n'est pas très bon et qu'il faut changer de médecin.

**M. le Président** demande si le Conseil communal a encore des compléments d'informations à donner. Ce n'est pas le cas.

**M. le Président** demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir. Il passe la parole à **M. Olivier Pillonel**

Il précise qu'il intervient à titre personnel.

*J'ai été très surpris d'apprendre que les autres groupes sont en principe contre ce crédit, et étonnamment aussi la Commission financière pour un montant de CHF 60'000.-.*

*L'Aigle Noir, c'est ce que l'on peut appeler les bijoux de familles pour la commune, et les bijoux de famille on en prend soin pour qu'ils gardent toute leur valeur. Au bilan de nos comptes 2022, j'ai d'abord cherché l'Aigle Noir sous le patrimoine financier. Je ne l'ai pas trouvé. J'ai vu alors qu'il était dans le patrimoine administratif. S'il est au patrimoine administratif, c'est qu'il remplit alors une tâche communale. Son rôle social bien entendu. Lors du passage à MCH2, il aurait été possible de le transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier. Je n'ai personne entendu au sein du Conseil général pour contester cela. Et c'est normal, car l'Aigle Noir remplit véritablement un rôle social. D'ailleurs que de moments exceptionnels passés dans cette salle ? Est-ce que les Ecureuils seraient aussi populaires s'ils n'avaient pas cette salle pour jouer leurs spectacles ? Comment aurait fait le FC Neyruz pour fêter son jubilé en 2022 ? Où feraient leur spectacle les Amis du Théâtre, la Fanfare et la Cordiale ? Et j'en passe.*

*Alors, mettre en péril tous ces événements pour économiser CHF 60'000.-. C'est une fausse économie. Je suis bien placé pour le savoir, les études sont essentielles pour prendre des décisions et faire ensuite des économies. Mais à Neyruz, avec le retard pris au niveau des infrastructures, ces études sont encore plus importantes qu'ailleurs pour prioriser nos investissements.*

*Alors au nom des sociétés locales, et j'en représente certainement quelques-unes à travers ce message, je vous incite vivement à accepter ce crédit. D'autant plus que des travaux devront de toute façon être réalisés pour éviter par exemple que l'ECAB décrète une fermeture provisoire.*

*Nos sociétés locales et la population que nous représentons vous en remercient d'avance.*

**M. le Président** remercie M. Olivier Pillonel, et demande s'il y a une autre intervention. Ce n'est pas le cas.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** passe au vote

VOTE	
<input type="checkbox"/>	<b>Au vote, le Conseil général accepte par 28 oui, 18 non et 2 abstentions la demande de crédit d'étude Aigle Noir</b>

La demande de crédit d'étude Aigle Noir est acceptée par 28 voix, 18 contre et 2 abstentions

**M. le Président** passe au point suivant

### **6.3 Message n° 2023/49 Demande de crédit additionnel PAL**

---

**M. le Président** passe la parole à **M. François Sprumont** pour le préavis de la Commission financière

Rapport de la commission financière (CFin), Message 49 PAL – crédit additionnel

#### **Objet soumis**

Le Conseil communal demande un crédit additionnel de CHF 100'000 afin de boucler le dossier du PAL communal.

#### **Aspects financiers**

Ce crédit sera financé par les liquidités communales. Il impactera le compte de résultats par une charge annuelle de CHF 11'100.-, réparti comme suit :

- Intérêt sur capital investi (1,1%) : CHF 1'100.-
- Amortissement 10% (10 ans) : CHF 10'000.-

### **Rapport et préavis**

La Commission financière recommande l'acceptation de cette demande qui devrait permettre de clore ce dossier épineux.

**M. le Président** remercie M. François Sprumont, et passe la parole à **M. Axel de Montmollin**, Conseiller communal pour la présentation du message.

**M. Axel de Montmollin** explique que le message du Conseil Communal était le plus complet pour tenter de numériser cette thématique

Pour rappel, le recours interjeté contre l'approbation partielle en septembre 2022 a conduit le TC à exiger une expertise par la Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU) pour le secteur à PAD de la Route d'Onnens Sud et Nord, ce qui a généré une masse conséquente de travaux complémentaires et coûteux

Le premier crédit voté en décembre 2021 avait été estimé de manière insuffisante, donc il nous faut un nouveau crédit pour pouvoir continuer à avancer et si possible finir ces plans.

Il a eu une séance ce jour avec les urbanistes qui disaient que pour les Communes avec des dossiers en phase d'approbation ce n'était pas simple. Pour notre Commune, cela a pris 20 mois entre le Service des constructions et de l'aménagement pour être restitué à la Commune après le dépôt, ceci pour un dossier simple. Mais on travaille et on avance. Il répond volontiers à vos questions.

**M. le Président** remercie M. Axel de Montmollin pour son intervention. Il demande s'il y a un groupe ou un parlementaire qui souhaite intervenir à titre individuel. Il passe la parole à **Mme Helen Bowden** du groupe AdN.

Le groupe AdN accepte cette demande de crédit additionnel, mais souhaite avoir une garantie de principe du Conseil communal pour que cet argent soit utilisé de manière avisée. Il est conscient que l'aménagement du territoire est très complexe, d'où l'attrait d'engager en externe des spécialistes avec des compétences avérées dans un domaine.

**M. le Président** remercie Mme Helen Bowden.

**M. Axel de Montmollin** remercie Mme la Conseillère générale. Il a à titre personnel pas l'impression que le Conseil communal a fait des dépenses de manière dispendieuse.

En ce qui concerne les spécialistes, il assure que d'en avoir au niveau juridique c'est une bonne chose. De plus le spécialiste qui soutient ce dossier depuis sa création en 2012 est toujours le même.

Maintenant il faut absolument arriver au terme de ces travaux pour avoir un PAL et une stabilité des plans de Commune. Il assure que la Commune fait attention, qu'elle cherche à aller aux plus proches des besoins. Mais c'est clair que ce ne sont pas des gens qui travaillent pour des cacahuètes, les moindres



séances ou conseil, par exemple pour la Maison de la petite enfance pour la zone qui n'était pas bonne, la Commune reçoit une facture. Le groupe de travail du périmètre scolaire a demandé une variante qui s'appelle numéro 10 avec la parcelle 1263 à la Rte d'Onnens, pour vérifier la faisabilité, il facture CHF 1'020.00, et si vous ajoutez à cela toutes les tâches parcellaires au niveau du Service des biens culturels ou tout autre service, cela va très vite au niveau des coûts. Il assure qu'il va veiller à ces dépenses et a pris bonne note de cette demande.

**M. le Président** remercie M. Axel de Montmollin et demande à **Mme Helen Bowden** si elle est satisfaite de la réponse. Elle répond par l'affirmative.

**M. le Président** demande si quelqu'un d'autre aimerait intervenir, ce n'est pas le cas.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** passe au vote

VOTE	
<input type="checkbox"/>	<b>Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix la demande de crédit additionnel PAL</b>

La demande de crédit additionnel PAL est acceptée à l'unanimité des 48 voix

**M. le Président** passe maintenant au point suivant

#### **6.4 Vote final du budget communal de résultats et des investissements**

**M. Le Président** informe que les questions ont pu être posées préalablement et qu'il va directement procéder aux votes pour le budget communal de résultats et des investissements.

**M. le Président** passe au vote final du budget communal de résultats et des investissements.

VOTE	
<input type="checkbox"/>	<b>Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix le budget communal de résultats</b>

**Le budget communal de résultats** est accepté à l'unanimité des 48 personnes présentes

VOTE	
<input type="checkbox"/>	<b>Au vote, le Conseil général accepte par 46 oui, 0 non et 2 abstentions le budget communal des investissements</b>

**Le budget communal des investissements** est accepté par 46 voix, 0 contre et 2 abstentions

**M. le Président** clôt cette première partie de séance du Conseil général, comme indiqué en début de séance et étant donné l'heure, il est **21h10**.

**M. le Président** propose de continuer directement avec le point 7 pour éviter la séance de relevée du 13.12.2023. En revanche il propose une pause d'une dizaine de minutes.

**M. le Président** souhaite la bienvenue à cette 2<sup>ème</sup> partie de soirée, il est **21h22**, et précise que la séance devrait se terminer ce soir, donc la verrée aura lieu à la fin de cette soirée.

**M. le Président**, communique que pendant cette 2<sup>ème</sup> partie de séance, M. Nicolas Wolleb va prendre quelques photos, pour l'Ecureuil et pour le site internet. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ?

Ce n'est pas le cas. **M. le Président** passe donc au point 7 de l'ordre du jour.

## **7 MESSAGE 2023/50 : PERIMETRE SCOLAIRE : INFORMATIONS ET VOTE DE PRINCIPE POUR LE LANCEMENT DU CONCOURS**

---

**M. le Président** passe la parole à **M. Pierre-André Rolle** pour le préavis de la Commission financière

**Monsieur Pierre-André Rolle** constate qu'il a le redoutable privilège de lancer le débat sur le périmètre scolaire.

### **Objet soumis**

Le groupe de travail propose un programme de KCHF 19'500 incluant 5 nouvelles salles de classe, une bibliothèque rénovée, une halle de gymnastique simple, des rénovations des bâtiments actuels, des transformations et réaffectations de locaux, des abris PC et le maintien d'un parking de 25 places sur le site actuel.

Ce programme touchera les bâtiments de l'école primaire, de l'école enfantine et du complexe communal.

Des options supplémentaires pour une halle de gymnastique double ainsi que le maintien d'un parking de 50 places environ sont également proposés. Pour un total de KCHF 4'400.

La nouvelle salle pourra être multi-usage, elle n'inclura toutefois aucune scène pour concerts, théâtres ou autres spectacles.

### **Aspects financiers**

Tout crédit d'investissement impacte le compte de résultat annuel :

Par des intérêts

à payer sur l'emprunt (estimé à 2% actuellement),  
ou sur les liquidités communales prélevées (1,1%),

Par des amortissements (33 ans soit 3% pour ce genre d'objet),

Par des coûts d'exploitation (1%).

Ainsi un emprunt de KCHF 19'500 engendre des charges théoriques de l'ordre de KCHF 1'170 par an, représentant 11,7 points d'impôts (1 point d'impôt valant environ KCHF 100 de revenus).

L'emprunt pour les 2 options occasionnerait une charge annuelle supplémentaire de KCHF 264, soit 2,6 points d'impôts.

La Commission financière constate aussi que, ces dernières années, les comptes ont été bénéficiaires. Et il est probable que les résultats futurs puissent absorber une partie des charges d'investissements.

Le montant des emprunts pourrait également être réduit par la vente de terrains communaux.

### Exemples d'impôt communal pour contribuables mariés à titre indicatif

Revenu imposable	Coefficient d'impôts		
	0.81	0.86	0.91
50'000	2'155	2'288	2'421
70'000	3'771	4'003	4'236
100'000	6'644	7'054	7'464
150'000	12'002	12'743	13'483

*Base : cote cantonale 2022*

### Rapport et préavis

Au vu de ce qui précède, la Commission financière donne un préavis positif quant à la variante de base et au lancement du concours.

La Commission financière demande toutefois que les investissements du périmètre scolaire puissent être échelonnés. Cet échelonnement devra être signalé dans le cahier des charges du concours afin de garder la plus grande marge de manœuvre possible par rapport à tous les investissements, en fonction des besoins et de l'évolution de la capacité financière de la commune dans le futur.

**M. le Président** remercie M. Pierre-André Rolle et passe la parole au Conseil communal pour la présentation du message.

**M. le Syndic** prend la parole. Il précise que le message sur le périmètre scolaire va être présenté à l'aide de ses collègues, Mme Maryline Dafflon, M. Bernard Kolly et M. Jean-Noël Gendre. On aura aussi la chance dans le courant de la soirée d'avoir les bons conseils de M. Frédéric Page, architecte, qui pourra aussi répondre à toutes les questions.

Pour commencer, **M. le Syndic** fait un bref petit retour sur agenda et sur la présentation prévue :

1. Retours du groupe de travail
2. Rappel sur les effectifs scolaires et besoins
3. Présentation des variantes analysées par le CC et par le GT
4. Présentation du programme du concours proposé par le GT

5. Implications financières
6. Présentation des votations de principe
7. Discussion (avec la présence de l'architecte M. Frédéric Page)
8. Votations de principes par le CG

Voilà pour un petit retour en arrière, il ne veut évidemment pas faire tout l'historique du dossier, il rappelle que le Conseil communal avait présenté une version qui n'avait pas trouvé l'aval du Conseil général et qu'il avait donc mis sur pied un groupe de travail composé comme suit :

AdN : Valérie Michel Dousse, Conseillère générale

ecAS : Frédéric Pythoud, Conseiller général

AveN : Olivier Pillonel, Conseiller général

GSO : Pierre-Alain Crausaz, Conseiller général

Indépendants / petites listes : Jean-Pierre Häni, Conseiller général

Commission CIEG : Catherine Guillaume Girard

Commission CSL: Lionel Gendre

Commission 3E : Christophe Labaloue

Conseil des Parents : Marco Lattuada

ComFin : Pierre-André Rolle

Conseil communal : Jean-Pierre Corpataux (Présidence du GT), Maryline Dafflon, Jean-Noël

Gendre, Bernard Kolly

Ce groupe de travail s'est réuni à 5 reprises avec la présence de Monsieur Page à 2 reprises. Pour cette occasion, il tient à remercier tous les membres du groupe, pour leur excellent travail, pour finalement vous présenter ce soir, des votes de principes pour aboutir au lancement du concours.

M. le Syndic passe la parole à **M. Bernard Kolly** pour le rappel sur les effectifs scolaires et les besoins.

**M. Bernard Kolly** nous donne la lecture des slides suivants :

Nombre de classes et d'élèves, **actuellement** :

15 salles de classe ouvertes (13 + 2 pavillons) = 4 EE + 11 EP

2 pavillons pour les besoins scolaires spécialisés, cours de langues et le catéchisme, sur ces 2 étages, il reste un total de 5h30 de libre pour un pavillon et pour le 2<sup>ème</sup> il reste 9h00, tous les 2 sur 18h20 d'occupation à pleine capacité. On peut donc dire que ceux-ci sont bien utilisés.

275 élèves physiques (289 élèves légaux) au 30.11.2023

**Dans le futur**

2035 : 18 salles (5 EE + 13 EP). Microgis prévoit 19 classes, vous verrez dans les programmes il y aura différentes variantes utilisées.

2040 selon Microgis : 20 salles (5EE + 15EP), pour 390 élèves physiques (402 élèves légaux) pour environ 3'350 habitants en 2040.

Actuellement il y a disposition 28 périodes de gym qui sont complétées avec 14 périodes de piscine. En 2040 avec 20 salles de classe, il faudra 60 périodes de gym ou alors 40 périodes de gym et 20 périodes de piscine. Le Conseil communal aimerait bien garder la piscine car il trouve que c'est très important. En effet, il y a des études qui montrent que certains élèves malheureusement ne savent pas nager. Avec 2 salles de gym, il y aurait à disposition 56 périodes, il en manquerait 4 à compenser avec la piscine.

Sur l'occupation de la salle de gym, il est constaté effectivement que tout est complet, il faut impérativement une 2<sup>ème</sup> salle. Il précise que c'est l'occupation de toute la salle de sport, avec l'école et les sociétés.

Il passe la parole à **Mme Maryline Dafflon** pour la présentation des variantes analysées.

**Mme Maryline Dafflon** fait un bref résumé, en remontrant les 7 variantes qui ont été analysées par le CC entre le mois de janvier et mai 2023. L'idée finalement c'est de vous proposer un programme et non pas une variante en tant que telle. De plus, il y a encore les 2 variantes proposées par le groupe de travail et analysées entre le mois de septembre et novembre de cette année.

**Variante 1** : salle de rythmique (EE, EP et sans ass. Complexe) : CHF 13.4 mio.

**Variantes 2 et 3** : avec salle simple sur le local voirie, avec 2 vestiaires supplémentaires (avec ou sans abris PC) : CHF 20.4 mio / 18.8 mio.

**Variantes 4 et 7** : avec une salle double sur la voirie, abris PC (sans ou avec agrandissement du complexe communal). CHF 23.5 mio / 24.2 mio. La variante 7 à CHF 24.2 mio a été écartée, car elle n'est pas vraiment possible ni le but d'agrandir le complexe scolaire étant donné qu'à ce moment-là, on aura déjà mis la centrale de chauffe.

**Variantes 5 et 6** : salle de sport simple et indépendante, abris PC et sans assainissement du complexe (sans ou avec vestiaires complémentaires) CHF 19.2 mio / CHF 20.4 mio

Coûts sous réserve d'une obligation d'assainissement du complexe estimé à CHF 1.1 mio

**Variante B (9)** : Sur parcelle 1263 parcelle Onnens Nord: salle de sport supplémentaire, abris PC et assainissement EE et EP : CHF 16.8 mio.

A rajouter dans un 2ème temps : Assainissement du complexe communal : 1,1 mio

Total : 16,8 + 1,1 = 17,9 mio -> après réflexion la **variante a été écartée pour densifier sur le périmètre actuel**. Le but étant de garder la parcelle 1263 pour un autre usage.

**Variante 10** : avec salle simple sur le local voirie, avec 2 vestiaires supp, abris PC, ass.EP et Complexe, entretien EE, aménagement d'un parking provisoire de 50 places sur parcelle RF 1263, aménagement routier et sécuritaire. CHF 19.5 mio (sans les subventions) L'idée de cette variante 10 c'est d'avoir plus de mobilité douce et d'espaces verts dans le périmètre de l'école.

Le groupe de travail s'est basé sur cette variante pour vous proposer un programme, est de savoir maintenant quels éléments on doit y ajouter pour le cahier des charges.

La finalité est de valider le programme du concours d'architecture contenant tous les besoins scolaires et non le choix d'une variante : (salle de classes, locaux annexes, bibliothèque, salle de gym supplémentaire et abris PC), et de voter ce programme, mais pas sur une variante.

Dans le concours, le but c'est d'avoir un cahier des charges pour que les architectes concurrents qui vont postuler puissent avoir tous les éléments en leur possession et à eux de nous faire un projet en incluant tous ces éléments.

La disposition des éléments sera définie par le concours :

- Salle de gym simple (sur voirie ou ailleurs)

Salle de gym double (si cette option est choisie : pas besoin de l'inclure dans le concours, car elle peut être réalisée uniquement sur la voirie). Car le concours serait uniquement sur les besoins scolaires, mais sans la salle double qui serait faite de manière parallèle

Grandeur du parking (et par conséquent l'espace vert) : 25 ou 50 places. Tout en étant conscient que le nombre exact devra être calculé selon les normes en vigueur.

Elle présente encore les besoins scolaires pour le concours

### Besoins scolaires pour programme du concours d'architecture

5 salles de classe supplémentaires	1EE / 4PP ; 2 salles étant déjà dans pavillons ; total de 18
Bureau direction et secrétariat	Locaux annexes, selon nombre d'élèves
Agrandissement de la salle des maîtres	
Agrandissement des locaux logopédie, psychologie, enseignements spécialisé / langues,	
Agrandissement locaux archives, rangements	
Agrandissement locaux activités créatrices et couture	
Bibliothèque modulable (agrandissement), avec rangement	Possibilité future de transformer en 2 salles de classe
Salle de réunion liée à la bibliothèque	
Abris de protection civile complémentaire	Utilisables par les sociétés
<b><u>A inclure dans le concours, selon votation de principe du CG</u></b>	
Parking	25 places ou 50 places, selon votation et possibilités légales
Salle de gym : simple ou double	Selon votation. Avec vestiaire et locaux de rangements. Sol multi-usage

Elle rend le Conseil général attentif, sur le fait que ce ne sera pas une halle polyvalente (il n'y aura pas de cuisine), mais cela permet quand même un usage multiple. Le périmètre scolaire se situerait comme vous le voyez en rouge :

## Périmètre scolaire



Pour les implications financières, elle passe la parole à son collègue **M. Jean-Noël Gendre**.

**M. Jean-Noël Gendre** prend la parole et sera un peu plus précis que la Commission financière. Le coût brut y compris les intérêts c'est CHF 19'500'000.00, des subventions pour CHF 1'300'000.00, elles comprennent 400 places de protection civile à CHF 1'500.00 la place ce qui fait CHF 600'000.00, CHF 468'000.00 pour les salles de classe et CHF 232'000.00 pour la salle de gym.

Les frais financiers pendant 33 ans, si on veut réinvestir CHF 10'000'000.00 dans 10 ans, on aura peut-être un peu de marge. C'est pour cela qu'il faut à tout prix prioriser les investissements. Les amortissements, soit 3% ce qui fait CHF 546'000.00 par année, les intérêts 2% CHF 364'000'000.00. Pour les intérêts sur le long terme, il semble qu'il n'y ait pas d'augmentation, ce qui peut être intéressant pour lancer cet investissement assez rapidement. Donc un total de frais financiers de CHF 910'000.00 par année avec des frais de fonctionnement à 6% en tout, et comme l'a dit le Président de la Commission financière + 1% de coût d'exploitation ce qui fait CHF 180'000.00. Des coûts annuels de CHF 1'170'000.00, ce n'est pas un montant dérisoire, il faut sortir des budgets bénéficiaires ces prochaines années, si l'on veut financer ce coût annuel du périmètre scolaire.

Mais il pense que cela peut être supportable avec une légère augmentation d'impôts. On sait que le coefficient fiscal normalement n'est pas celui qui devrait être en vigueur car la pause a été trop longue et par ce fait nous avons fait trop de cadeaux à nos contribuables. Du fait de cette pause trop longue, le Service de Commune a exigé l'augmentation d'impôt de 0.81 à 0.85, mais cette décision doit être prise par le Conseil général. Il faut savoir que 1 point d'augmentation d'impôt pour celui qui paye CHF 3'000.00 au Canton représente CHF 30.00 etc....

Il reste optimiste aux vues des analyses des résultats des derniers comptes, cependant comme dit précédemment il faut à tout prix prioriser les investissements.



**Mme Maryline Dafflon** reprend la main pour la présentation des objets soumis au vote de principe et les relit une fois

1. Programme retenu par le GT. Il s'agit de : 1. Besoins scolaires 2. Bibliothèque modulable, 3. Aménagements extérieurs, 4. Salle de gym supplémentaire, 5. Abris de protection civile.
2. Votation de principe sur le parking avec la réduction à 25 places de parc, ce qui représente un choix de société en termes de mobilité douce avec une réduction dans les coûts de réalisation. Autre option soumise à votation : le maintien du parking actuel avec environ 50 places, ce qui impliquera la construction d'un couvert pour un coût supplémentaire d'environ CHF 1,4 mio.
3. Votation de principe sur la réalisation d'une salle double, à inclure dans le programme du concours. Coût supplémentaire d'environ CHF 3 mio.
4. Votation de principe : Sur la base des décisions prises, est-ce que le CG est favorable à lancer le concours au début 2024 ?

**M. le Syndic** ajoute une précision sur la salle double. Comme l'a relevé Mme Maryline Dafflon au tout début, si l'option de la salle double est prise par le Conseil général, elle pourrait être sortie du concours pour économiser des frais du concours. Dans le message, nous avons volontairement laissé dans le texte « à inclure dans le programme du concours », mais comme dit précédemment, comme cette salle double ne peut se réaliser que sur les locaux de la voirie existants, elle pourrait donc être supprimée du concours, ce qui finalement économiserait des coûts du concours. Toutefois, cette salle double resterait dans le programme à développer, mais pourrait faire l'objet d'une autre procédure basée, par exemple, sur un appel d'offres à des mandataires.

**M. le Président** remercie les différents intervenants du Conseil Communal pour leur présentation, avant d'ouvrir la discussion, il informe que concernant le processus de vote qui interviendra à la suite de la discussion, le Bureau du Conseil a décidé de ne procéder qu'à un vote en matière de places de parc. Un nombre minimum de 25 places pouvant de toute façon être inclus dans le programme de base voté au point 1, le vote au point 2 ne portera que sur l'option consistant au maintien d'un parking d'environ 50 places.

**M. le Président** ouvre la discussion, est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaiterait prendre la parole. Il passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse**.

**Mme Valérie Michel Dousse** qui est dans le groupe de travail est censée avoir bien écouté M. Frédéric Page, mais a néanmoins une question. Pour la salle double on est bien d'accord que la faisabilité de celle-ci, pour qu'elle soit à niveau de l'actuelle salle de gym n'a pas encore été étudiée ?

**M. Frédéric Page** répond qu'effectivement aucune étude n'a été faite, le principe comme cela été dit c'est que l'emplacement est connu. Mais il y a effectivement une différence de niveau entre la dalle sur radier où la voirie est actuellement. Il faudrait donc pouvoir descendre cette dalle pour l'aligner au niveau de la salle de gym actuelle. L'autre option c'est de dire que l'on peut tout monter de 30 cm, mais cela n'a pas encore été étudié, car effectivement cela a des conséquences. Mais au départ ce n'était pas une option de développer une salle double sur le site, mais cela l'est devenue par la suite.



**M. le Président** demande s'il y a une autre intervention, il passe la parole à **M. Olivier Pillonnel** du groupe AveN

Le groupe AveN soutient à l'unanimité le lancement du concours pour le périmètre scolaire. Dans un premier temps, le Conseil communal nous a annoncé un projet à CHF 30 millions. Réaction générale : trop cher. Puis le Conseil communal a revu sa copie avec un projet à CHF 13,4 millions. Réaction du Conseil général : le projet ne couvre pas les besoins et il est demandé la création d'un groupe de travail avec mission de revenir au Conseil Général avec deux ou trois variantes. Nous y voilà.

Un groupe de travail de 14 personnes est créé avec des représentants des groupes du Conseil général et de certaines commissions. Il se réunit à 5 reprises, analyse de nombreuses variantes et fait de nombreux choix la plupart du temps à l'unanimité, au minimum à une large majorité. Tout est donc en place pour que le Conseil général puisse prendre la décision de lancer le concours.

Malgré tout, il a entendu des avis contraires. Il a par exemple entendu qu'il faut prioriser les investissements. Le groupe de travail est du même avis. Cependant il n'est pas demandé au Conseil communal de le faire avant de lancer le concours. Car de toute évidence, de nombreux éléments du périmètre scolaire seront de toute façon des priorités de la Commune. Et pour prioriser les investissements, il est indispensable d'avoir toutes les données pour faire des choix.

Il a également entendu que certaines personnes contestent le besoin d'un agrandissement de l'école. Il y a même une fausse rumeur qui circule et qui dit que l'école a perdu 10 enfants ces derniers mois. Mais finalement peu importe, car le lancement du concours ne vise pas à savoir si toutes les salles de classe seront occupées en 2030, mais bien à bâtir l'école du futur, à savoir celle qui accueillera nos enfants jusqu'en 2070 au moins.

Comme déjà dit, Avenir Neyruz soutient la variante retenue par le groupe de travail pour un montant estimé à CHF 19,5 millions et qui fera l'objet de la première question.

Pour les deuxièmes et troisièmes questions qui pourraient alourdir la facture de près de 4,5 millions, Avenir Neyruz estime qu'il s'agit d'un vrai choix de société et est d'avis que chaque Conseiller général doit se faire sa propre réflexion et de ce fait nous ne prenons pas position. Au sujet du nombre de places de parc, le Conseil communal serait bien inspiré, et peu importe le résultat du vote de ce soir, de solliciter l'avis du Service de la mobilité, avant de lancer le concours. On a vu en effet dans les médias que ce service préconise 26 places de parc pour le futur CO de Givisiez qui comprend à titre d'exemple une halle triple. Imaginez une remise de diplôme au CO de Sarine-Ouest avec 26 places de parc...

Pour la quatrième question, Avenir Neyruz est pour le lancement du concours au printemps 2024. Car en cas de refus, que pourrait bien faire de plus le Conseil communal. Rien de son propre avis. Ou plutôt oui, attendre. Mais attendre quoi. Que la Commune se retrouve dans l'urgence pour enfin être actif dans ce dossier. Ce n'est certainement pas ce qu'attendent de nous les parents et futurs parents.

**M. le Président** remercie M. Olivier Pillonnel pour cette intervention. Et demande s'il y aurait une autre intervention ?

**M. le Président** passe la parole à **Mme Joanna Bourke Martignoni** du Groupe AdN

Le groupe AdN est favorable à l'expansion des infrastructures dans le périmètre scolaire, mais il estime que tant qu'il n'a pas une vision globale des finances communales, il est prématuré de lancer un concours d'architecture.

Il tient à rappeler que le montant estimé de 19.5 millions sera le montant avec lequel les participants au concours travailleront. Il serait dommage, ainsi qu'un gaspillage de ressources, d'arriver au terme du concours avec un projet gagnant que nous ne pouvons peut-être pas réaliser parce que la Commune n'en a pas les moyens.

C'est la raison pour laquelle, même si nous saluons les efforts faits au sein du groupe de travail de trouver des solutions qui répondent aux besoins de la population, Le groupe AdN ne peut pas donner son accord de principe concernant les détails d'un éventuel programme pour le périmètre scolaire à ce stade.

**M. le Président** remercie Mme Joanna Bourke Martignoni pour son intervention. Et demande s'il y a une autre intervention. Il passe la parole à **M. Philippe Dobler**, groupe EcAs

En préambule, il souhaite au nom du Groupe EcAs une fois encore saluer la démarche initiée par le Conseil communal, qui s'est appliqué à associer le Conseil général et les divers acteurs ayant droit aux réflexions sur les infrastructures devant être développées sur ce que l'on appelle le périmètre scolaire. Le projet, la présentation qui a été faite ce soir pour un vote de principe appellent de leur part quelques remarques.

A la lecture des documents disponibles, il est difficile de voir s'il a été procédé à un catalogue des besoins de l'école en matière d'infrastructures ou un catalogue des envies ou de souhaits de certains acteurs pour les infrastructures à prévoir sur ce périmètre scolaire.

En parlant de souhait ou d'envie, il pense notamment au dimensionnement de la bibliothèque ou des locaux annexes, tels que présentés tout à l'heure sur le slide.

La Commune va devoir effectuer de très lourds investissements ces prochaines années, et il est dès lors indispensable de se limiter à ce qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'école et de renoncer à toutes infrastructures qui ne correspondent pas à un réel besoin.

Pour évaluer ces besoins en infrastructures scolaires, le Conseil communal et le groupe de travail se sont basés sur l'étude démographique effectuée par le bureau Microgis, le groupe EcAs n'entend absolument pas mettre en doute la qualité du travail effectué par ce bureau d'étude, mais nous nous trouvons actuellement confrontés à la réalité des chiffres en matière d'effectifs scolaires qui sont largement en de ça des prévisions. Depuis 2 rentrées scolaires, 2 pavillons aménagés sur la place de jeu ne sont pas utilisés comme salles de classe et selon des données à confirmer, on n'observe pas à ce jour d'augmentation des effectifs scolaires comme prévu par l'étude citée.

Le risque encouru en créant des infrastructures qui sont mal dimensionnées est de faire grimper la cote fiscale de manière très importante à Neyruz. À ce sujet l'ancien Président français Jacques Chirac disait que trop d'impôt tue l'impôt. Il serait particulièrement dommageable que la Commune de Neyruz atteigne une cote fiscale qui tue son attractivité et qui fasse fuir les familles potentiellement intéressées par le placement et les infrastructures de notre Commune. Ce qui obligerait les contribuables à financer des infrastructures partiellement inoccupées.

Avant de donner leur accord de principe pour le lancement d'un concours d'architecture, le groupe souhaite comme cela a été dit par la Commission financière dans son rapport, qu'il soit mentionné sur le

cahier des charges du concours que les projets à soumettre doivent permettre un échelonnement des investissements et une adaptation des travaux selon l'évolution des finances et de la démographie de notre Commune.

**M. le Président** remercie M. Philippe Dobler. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

**M. le Président** passe la parole à **M. Roger Stroude**.

**M. Roger Stroude**, pense que de faire quelque chose pour le périmètre est un besoin urgent, légal et même moral, pour la meilleure éducation possible pour les enfants du village. Il félicite le groupe de travail pour avoir fait un cahier des charges qui n'est pas trop restrictif. Il demande quels sont les avantages/désavantages d'avoir 2 salles simples par rapport à une salle double.

Pour lui, il pensait que le fait d'avoir 2 salles c'était plus souple bien que le coût soit plus élevé.

Alors avant de voter en toute connaissance de cause, Il demande quels sont les avantages/désavantages d'avoir 2 salles simples par rapport à une salle double.

**M. Frédéric Page** répond que par rapport à la salle double, elle peut être utilisée pour des manifestations régionales ou l'aménagement du terrain de sport et dans l'autre sens, avec un rideau de séparation mobile entre les 2 salles. Dans le cas présent, comme là une salle existe, la rénovation en une salle double est plus onéreuse parce que l'on doit démonter la structure et la toiture de la salle actuelle, cela est une complication. Après au niveau scolaire, il n'y a pas beaucoup d'avantages. Mais souvent la salle double est complétée d'une scène pour rendre cette salle polyvalente ce qui n'est pas le cas ici. Après nous n'avons pas étudié en détail le développement de la salle double et ses besoins (hauteur, etc.). Ce qu'il faut savoir c'est que dans la salle actuelle la galerie est sur le grand côté, si une salle double est développée dans le bâtiment communal actuel, la galerie ne serait pas du bon côté. Mais pour l'instant il n'y a pas de projet en ce sens.

**M. Roger Stroude** remercie Monsieur Page pour la réponse

**M. le Président** passe la parole à **M. François Rossier** du groupe Gso

Tout d'abord il remercie le Groupe de travail pour tout le travail effectué, afin de nous proposer ce soir une version claire et simplifiée de la situation.

Il a quelques questions concernant le parking, on parle d'une possibilité légale, cela été mentionné. Est-ce que finalement on a notre mot à dire sur le nombre de places de parcs, que l'on veut créer ou conserver ? Étant donné que cela est soumis à des normes légales.

Il est parlé d'un couvert, pourquoi le chiffrer à CHF 1'400'000.00, alors qu'il ne sera peut-être pas proposé par les architectes lors du concours. Il ne comprend pas pourquoi la salle double est sortie du concours, sachant que comme vient de le dire Monsieur Page, il y a passablement de travaux à effectuer. Il pense que c'est préférable de l'intégrer au concours comme cela c'est le même architecte qui réalise le tout.

**M. Frédéric Page** répond par rapport aux places de parc, le nombre est calculé par rapport au RCU de la Commune, c'est une manière de calculer assez généralisée dans tous les RCU, cela se base sur les normes fédérales BSS qui définissent le type d'affectation et le nombre de places maximales qui peuvent être réalisées. Ensuite il y a des coefficients, des pondérations en fonction de la desserte en transport public

et aussi des horaires d'utilisations. Si on a fait cette analyse-là et on peut justifier d'une cinquantaine de places. Maintenant cela dépend du programme (salle double ou non), mais on peut aussi ne pas en faire, cela dépend de la volonté politique.

Concernant, les CHF 1'400'000.00, il y avait plusieurs études et par principe il a été identifié que l'agrandissement du périmètre scolaire allait se faire partiellement sur le parking actuel, car les bâtiments sont relativement anciens et pas adaptés à la mobilité réduite et pas aux normes. Mais ce n'est pas forcément cette forme-là qui sera dans le projet, tant mieux car cela fera des économies par rapport à ce qui est budgété.

Concernant la salle double, ce n'est pas quelque chose qui a été décidé dès le départ. Les 2 choses sont possibles c'est un choix.

**M. François Rossier** repose sa question si la salle double devait être votée ce soir serait-elle intégrée au concours ou pas ?

**M. Frédéric Page** répond que comme elle ne peut être qu'à un seul emplacement, l'intérêt de la mettre dans le concours est très restreint. Donc ce serait plus judicieux de faire une autre procédure basée sur les appels d'offres au marché public ou groupe de mandataires et cela peut être plus rapide.

**M. François Rossier** remercie M. Frédéric Page pour sa réponse et par la même occasion répond à M. Roger Stroude concernant la salle double. Oui cela coûte cher, il faut aussi voir à long terme tout ce que cela peut apporter. Alors il parle plutôt du côté sportif qu'il connaît mieux. Par exemple si l'on a 2 salles simples, on ne peut organiser de tournois, de matchs parce que cela demande de grands terrains. Le fait d'avoir une salle double cela permet de faire connaître la Commune, faire venir du monde. Il ne parle pas du fait d'avoir un tapis qui permet de protéger le sol et de faire des manifestations qui demandent beaucoup de place. On peut aussi actualiser les vestiaires (filles/Garçons/arbitres/autres), car actuellement certains doivent se changer dans les toilettes.

**M. le Président** remercie les intervenants et demande s'il y a d'autres questions ou interventions ?

Il passe la parole à **M. Lionel Gendre** du Groupe AveN et qui représente également la CSL

La Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs (ci-après, CSL) tient aujourd'hui à vous faire part de son positionnement sur ce dossier.

De manière générale, la CSL est d'avis qu'il convient de chiffrer concrètement l'investissement nécessaire pour aboutir à un projet complet puis de décider dans un deuxième temps si la Commune est capable ou non de le financer.

Aux yeux de la CSL, le programme de la variante 10 telle que proposée par le groupe de travail pourrait convenir, à la seule condition toutefois que le cahier des charges du concours d'architecture comprenne l'étude de la réalisation de l'agrandissement de l'actuelle salle de gymnastique simple en une salle double.

N'oublions pas que la construction d'une salle individuelle supplémentaire contiguë impliquera obligatoirement l'assainissement et la rénovation de la salle actuelle pour une mise aux normes.

En effet, la salle actuelle ne pourra pas rester en l'état, ces coûts seront inévitables ces prochaines années (assainissement énergétique chiffré actuellement à 1,1 mio pour la salle actuelle). La différence de coûts pourrait alors bien être passablement diminuée, voire nulle.

Le sport est un paramètre très important dans le développement d'un enfant, nous le savons. C'est pour cette raison que nous devons mettre à disposition des infrastructures permettant le développement de celui-ci dans notre commune. Le besoin et la demande sont déjà bien là, notamment pour les sports en salle comme l'unihockey, le basket ou le volley par exemple. Actuellement les enfants souhaitant pratiquer un sport en salle doivent se faire véhiculer dans les communes voisines et les clubs de sport de la région recherchent activement des salles.

Pourquoi avons-nous besoin d'une salle double pour cela ? C'est une question que beaucoup d'entre vous se posent certainement. En voici quelques points :

Une salle simple peut comprendre un terrain d'unihockey, basket, volley oui, mais sans espaces autour, ce qui permet juste la réalisation d'entraînements, mais pas la mise en place de tournoi dont les infrastructures indispensables sont celles d'une salle double. Pour exemple, Sarine-Basket que nous avons approché, qui s'entraîne actuellement quelques heures par semaine dans notre commune, organise ses tournois dans la salle double de Farvagny.

N'oublions pas non plus les soirées MidNight Neyruz qui enregistrent une excellente fréquentation par nos jeunes citoyens depuis son lancement.

Mais il n'y a pas que pour le sport que nous en avons besoin. Le développement de la vie villageoise est une chose importante si nous ne voulons pas que celui-ci devienne une cité dortoir. La participation de la population aux manifestations de ces dernières années démontre l'intérêt qu'il y a. Une salle double avec un sol multifonction sans une scène permettrait d'étoffer l'offre grâce au grand volume alors à disposition.

Comptoir, marchés en intérieur en cas de mauvais temps, soupers de soutien, rencontres musicales

Pour exemple, le loto des enfants a cette année encore une fois rencontré un énorme succès, rendez-vous devenu incontournable pour tous nos écoliers. Malheureusement, la capacité de l'Aigle Noir est arrivée à ses limites, la salle double permettrait d'accueillir davantage de familles.

## **Conclusion**

La CSL souhaite que le programme du concours soit complet afin de laisser les architectes nous surprendre par leur créativité et leur expérience.

Du côté des coûts, nous relevons qu'un assainissement de 1.1 mio, plus des rénovations, non chiffrées à ce jour, sera inévitablement à prévoir ces prochaines années sur la salle actuelle si uniquement une simple salle contiguë y est ajoutée. Il est donc trop tôt pour se prononcer sur un coût éventuel d'une salle double et la capacité ou non de le financer.

En conclusion, la Commission CSL à l'unanimité demande au Conseil général de voter OUI au point 3. (Votation de principe sur la réalisation d'une salle double, à inclure dans le programme du concours.)

Il est évident que la Commission est favorable au lancement du concours au début 2024.

**M. le Président** remercie M. Lionel Gendre pour cette intervention. Il demande s'il y a une autre intervention.

Il passe la parole à **M. Julien Brodard** du groupe EcAs

*Question de compréhension, pour la question qui nous est posée au point 3, on obligerait dans le programme de concours la mise en place d'une salle double, on ne laisserait la liberté d'une salle simple alors que l'on n'a pas encore étudié la faisabilité d'une salle double. Est-ce que l'on ne peut pas se retrouver dans une impasse si la faisabilité d'une salle double n'était pas avérée et que l'on a un concours qui exige la salle double. ?*

**M. Frédéric Page** répond qu'en fait pour le lancement d'un concours d'architecture le cahier des charges a été défini, c'est vous qui devez décider si une salle double doit être développée ou si c'est deux salles simples. Avec les incidences financières, les intérêts et les différents arguments. C'est un choix communal, politique. Ensuite le concours c'est l'outil pour développer une solution. On a déjà les solutions pour cette salle double il n'y a pas de solutions miracle qui vont aboutir, en fonction du cahier des charges défini, les concurrents pourront nous surprendre avec d'autres solutions.

**M. Julien Brodard** que se passera-t-il si la salle double n'est pas réalisable ?

**M. Frédéric Page** informe que la salle double est réalisable. Comme le chauffage à distance devrait être installé dans une partie des espaces libérés par les pompiers, et, elle devrait s'implanter en dessus de la toiture du local de l'édilité et des pompiers pour pouvoir aligner la dalle à la salle de gym actuelle et former une plateforme pour développer cette salle double. Cependant cela a un coût, le groupe de travail a été rendu attentif que l'on n'a pas étudié les conséquences et les implications pour relever cette dalle de 30 centimètres. À son avis c'est très compliqué, car il y aura beaucoup de choses à changer. Nous n'avons effectivement pas été plus loin dans les réflexions.

**M. Julien Brodard** dit qu'il n'est pas opposé à une salle double, mais que sa crainte c'est que finalement on parte du principe de faire une salle double et qu'elle ne soit pas réalisable, trop couteuse ou trop compliquée.

**M. le Président** passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse**

**Mme Valérie Michel Dousse** dit que M. François Rossier a parlé des vestiaires, mais dans la variante qui a été retenue par le groupe de travail, il y a de nouveaux vestiaires. C'est bien juste !

**M. Frédéric Page** répond par l'affirmative, 4 nouveaux vestiaires sont prévus en remplacement des deux qui sont dans les abris PC. Dans tous les cas dans le programme proposé, il y aura de nouveaux vestiaires.

**Mme Valérie Michel Dousse** souhaite également savoir, si au niveau des CHF 3'000'000.00 qui ont été posés pour la salle double c'est sans l'étude de faisabilité qui n'a pas été chiffrée ?

**M. Frédéric Page** répond que le montant d'étude n'a pas été chiffré et que cela correspond à une approche du surcoût entre l'adjonction de la nouvelle salle à côté de la salle actuelle en comparaison au développement d'une grande salle avec la mise à niveau du radier et la démolition de toute la structure.

**M. le Président** demande si quelqu'un aimerait encore intervenir. Il passe la parole à **M. Bertrand Macheret** du groupe Gso

Il prend la parole en son nom et se montre également solidaire avec les membres de la commission culture, sport et loisir. Je souhaite ce soir soutenir une variante avec une option favorable à une salle double.

Il ne comprend pas la plus-value d'une simple salle supplémentaire et regretterait déjà l'abandon de la possibilité d'une salle double si elle devait être écartée ce soir.

Une salle simple se présente pour moi comme quelque chose d'inachevé avant même son étude, une sorte de triple salle de rythmique et pourrait être sujette à une remise en question à moyen-long terme.

Une salle double quant à elle, répondrait bien aux besoins scolaires. Mais comme plus-value et comme tous les arguments déjà exposés l'argumentent, elle m'apparaît davantage adaptée aux besoins des sociétés, de la jeunesse.

De plus, elle profiterait aussi aux villageois de manière générale, moyennant quelques adaptations. Elle favoriserait enfin également la promotion du sport régional et au sein de la commune.

**M. le Président** demande s'il y a une dernière intervention, cela n'est pas le cas.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** soumet au vote de principe les objets selon l'ordre de la présentation :

Mais avant de passer au vote **M. le Président** rend attentif, qu'il y a eu deux remarques sur le point 4 par rapport au lancement du concours soumis au vote de principe ce soir, notamment de la Commission financière et de M. Philippe Dobler qui ont évoqué la mention dans le cahier des charges, de la possibilité d'échelonnement. On va voir avant le vote sur le point 4 si on adapte le texte ou pas, mais l'on va déjà commencer par les trois premiers points.

On passe au vote du point 1, et comme vous l'avez compris, il inclut également les 25 places de parcs.

VOTE	
<input type="checkbox"/>	<b>Au vote, le Conseil général accepte par 44 oui, 0 non et 4 abstentions le programme retenu par le groupe de travail</b>

**Le programme retenu par le groupe de travail** est accepté par 44 voix, 0 contre, 4 abstentions.

## 2<sup>ème</sup> vote

Un nombre minimum de 25 places pouvant de toute façon être inclus dans le programme approuvé, nous allons maintenant voter sur l'option consistant au maintien d'un parking d'environ 50 places, avec ce surcoût estimé à CHF 1'400'000.00.

**VOTE**

- Au vote, le Conseil général refuse par 23 voix contre, 15 voix pour et 10 abstentions l'option de maintien du parking à env. 50 places de parcs**

L'option de maintien du parking à env. 50 places de parcs est refusée par 23 voix contre, 15 voix pour, et 10 abstentions

**M. le Président** passe au vote pour la réalisation d'une salle double

**VOTE**

- 1. Au vote, le Conseil général accepte par 27 oui, 16 non et 5 abstentions, la réalisation d'une salle double**



La réalisation d'une salle double est acceptée par 27 voix, 16 contre, 5 abstentions

**M. Le Président** revient sur la demande de la Commission financière et celle de M. Philippe Dobler quant à la demande d'échelonnement, cependant nous n'allons pas lancer de votation. Il pense également que cette notion a été prise en compte par le Conseil communal.

**M. le Président** passe au vote pour le lancement du concours

**VOTE**

- Au vote, le Conseil général accepte par 42 oui, 5 non et 1 abstention Le lancement du concours**

Le lancement du concours est accepté par 42 voix, 5 contre et 1 abstention.

**M. le Syndic** se permet une intervention pour demander une clarification sur le point de la salle double que le Conseil général vient de décider. Afin que le Conseil communal puisse lancer le concours en toute connaissance de cause, il souhaite une précision si cette salle double doit être intégrée ou non dans le concours. En effet, son intervention a simplement pour but de clarifier la situation au niveau de l'option qu'a prise le Conseil général pour la halle double. Lors des explications données lors de cette séance, la possibilité de sortir cette salle double du concours a été évoquée à plusieurs reprises pour économiser des frais du concours. Etant donné que la salle double ne peut se réaliser qu'à un seul endroit connu, soit sur la voirie, elle pourrait être sortie du concours tout en faisant partie du programme décidé mais faire l'objet d'une autre procédure (appel d'offres par exemple). Dès lors, M. le Syndic souhaite cette précision et se demande s'il ne devrait pas y avoir un vote supplémentaire ou pas ?

**M. le Président** acquiesce en disant qu'il faut déjà voir si le Conseil général est d'accord de voter sur ce point supplémentaire. Et ensuite on procédera au vote.



**Mme Helen Bowden** pour sa compréhension demande confirmation sur les chiffres, nous sommes à CHF 19'500'000 plus CHF 3'000'000 pour une salle double, et l'on ne sait pas si cela va coûter CHF 3'000'000 ou plus car nous n'avons pas d'étude de faisabilité. Donc quel est le calcul.

**M. le Président** répond que ce n'est pas le sujet, la votation a été faite sur le lancement du concours et le coût sera connu en fonction des objets proposés par les architectes.

**M le Président** demande s'il y a une autre question sur le processus de vote qui va être mis en place.

**Mme Catherine Guillaume Girard** demande à **M. le Président** de vérifier s'il est possible de rajouter des votations en cours de séance !

A la suite de cette question, une interruption est demandée par **M. le Président** pour débattre avec le Bureau et voir si cela est possible de faire cette votation supplémentaire.

La séance reprend à **22h50** et **M. le Président** remercie les personnes présentes pour leur patience et M. le Syndic pour son intervention pour clarifier la situation.

Le bureau s'est réuni et estime qu'il y a déjà eu un vote concernant la réalisation de la salle double dans ce projet de périmètre scolaire et que maintenant le Bureau est d'avis que l'on ne peut pas modifier en cours de route une votation qui a eu lieu à la suite d'un ordre du jour et nous pensons également qu'il est de la compétence du Conseil communal de choisir ce qui est le plus efficient dans l'avancement de ce projet, s'il faut inclure ou pas la salle double dans le concours.

**M. le Syndic** prend acte de cette décision. Il remercie encore tous les membres du groupe de travail et M. Frédéric Page pour sa présence ce soir et ses explications précises. Il remercie également les membres du Conseil général pour les décisions prises.

**M. Sébastien Uldry** du groupe GSO, est soulagé de ne pas devoir revoter, car cela lui aurait franchement déplu par rapport à la crédibilité de cette assemblée. Quant à cela il note quand même que l'on a reçu un message qui a été validé par le Bureau avec une question 3, écrits noir sur blanc à inclure dans le programme du concours. Il se pose quand même des questions quant à ce vote qui a été fait en toute conscience par tous les députés. Comment peut-on à la fin d'un vote remettre en question l'intitulé de ce vote ?

**M. le Président** demande si le Conseil communal a une remarque par rapport à cette contradiction.

**Mme Katusica Sansonnens, Vice-Syndique** s'exprime en son nom seul, vu qu'il n'y pas eu de décision collégiale sur le projet qui a été prise. Pour elle on a effectivement voté sur cette question dans son entier « votation de principe pour une salle double à inclure dans le concours », elle s'associe donc à la réflexion de M. Sébastien Uldry.

**M le Syndic** informe que par conséquent, le Conseil communal doit se conformer à la décision du Conseil général et inclure cette salle double dans le concours alors même que le Président du Conseil général a suggéré au Conseil communal d'en décider.

**M. le Président** pense que maintenant c'est clair pour tout le monde, et passe au point suivant.

Pour les divers, **M. le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit **les propositions, les postulats, les questions et les éventuelles remarques.**

**PROPOSITIONS :**

Ainsi dans un premier, temps, **M. Le Président** demande s'il y a des propositions e précisant qu'aucune proposition écrite ne nous est parvenue.

La parole n'étant pas demandée, il passe aux postulats.

**POSTULATS :**

**M. le Président** demande si quelqu'un a un postulat à soumettre au Conseil général ?

La parole n'étant pas demandée, il passe aux questions.

**QUESTIONS**

**M. le Président** passe la parole à **M. Albert Gendre** du groupe GSo,

Le Groupe GSo constate des utilisations abusives de plus en plus courantes de très nombreuses places de parcs dans les endroits proches des commerces, vers l'école (véhicules ventouses) ; vers la gare sur les endroits réservés à la recharge des véhicules électriques. De plus les places réservées au covoiturage au parking de la Carrida occupent les places les plus proches du village, un non-sens pour des personnes qui arrivent et repartent en voiture. Est-ce que le Conseil communal est conscient de cette problématique et envisage de réglementer pour y mettre fin ?

**M. le Président** remercie M. Albert Gendre pour sa question et donne la parole à **M. Fabien Mettraux**, Conseiller communal

Le Conseil communal prend très à cœur, ces problématiques de parcage et c'est pour cela qu'au mois de juin il a mandaté un bureau d'ingénieurs pour un concept de parcage et les zones 30 km/h. Une statistique a été faite sur l'occupation de tous les parkings de la Commune. Le concept va pouvoir se mettre en place, mais il n'y aura pas forcément un règlement de police. Le dossier suit son cours.

**M. Albert Gendre** espère que ce concept se fera rapidement pour éviter que ce parcage abusif dure.

**M. le Président** passe maintenant la parole à **M. Jean-Pierre Häni** du groupe Indépendants

Lors de la séance du 17.05.2022, la question de la limitation de la vitesse à 30 km/h sur la route cantonale entre le giratoire de la Chaumière et celui de la sortie de Neyruz en direction de Cottens avait été débattue (2022/29).

Le Conseiller communal M. Jean-Marc Sallin avait donné connaissance de la réponse du SPC qui avait déclaré qu'il croyait beaucoup au projet de requalification de la route cantonale.

De plus, M. Sallin avait porté à la connaissance du CG que le SPC disposait d'un nouveau modèle de mesure des nuisances appelé « Sonroad18 ». Et que celui-ci serait mis en œuvre à Neyruz.

Et pour finir, M. Pedro Lopez, ingénieur cantonal adjoint, déclarait espérer pouvoir donner une réponse à cette question en automne 2022.

Plus d'une année s'est écoulée et la sécurité des enfants cheminant sur le trottoir comme la qualité de vie des bordiers de la route cantonale restent insatisfaisantes.

Est-il possible de connaître l'état actuel du dossier ?

**M. le Président** remercie M. Jean-Pierre Häni pour sa question et donne la parole au Conseil communal

**M. Jean-Marc Sallin** prend la parole et remercie M. Jean-Pierre Häni pour sa question et y répond comme suit :

L'OPB 2018 est rentrée en force au début 2023, et l'ensemble des paramètres de modélisation du programme de modélisation Sonroad18 a été validé par le SEN. La calibration du modèle de calcul a pris du temps, un groupe intercantonal a été fait.

Selon les dernières informations données par M. Pedro Lopez en séance du 4.10.2023 le calcul du bruit routier sur la traversée du village est à bout touchant, il en ressort une diminution des parois anti-bruit. Celui-ci devrait déboucher sur une limitation à 30km/h, nocturne ou permanente sur le secteur le plus critique, soit en-dessous du débouché de la rte de la Charrière et le giratoire du Marchet. Ces mesures feront prochainement l'objet d'une publication dans la FO par le SPC..

**M. le Président** demande s'il a y d'autres divers, ce n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

#### **REMARQUES – COMMENTAIRES :**

Est-ce que quelqu'un aurait une remarque ou un commentaire à soumettre ?

**M. Philippe Dobler** groupe EcAs rejoint M. Sébastien Uldry, de ne pas remettre en cause les décisions prises par le Conseil général. Il relève avoir un problème avec le fonctionnement, le Conseil général est en lien avec le Conseil communal. En séance du Conseil général, le Conseil communal est là pour présenter les objets, ces messages, pour répondre aux questions du législatif afin qu'il puisse se déterminer en toute connaissance de cause, mais les Conseillers communaux n'ont pas à s'exprimer spontanément, prendre la parole, intervenir dans le débat, influencer le vote ou donner leur avis. Il pense que cela fait partie du respect de la séparation des pouvoirs.

**M. Robin Pillonel** du groupe AveN, affirme que de son point de vue, la question sur la salle double n'était également pas claire sur son énoncée. Il y a des choses qui ont été dites avant, il s'agissait juste d'une clarification, mais en aucun de remettre en cause le vote du Conseil général.

**M. le Président** demande s'il y a d'autre commentaire ou remarque. Ce n'est pas le cas.

**M. le Président** demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : [bureaucg@neyruz.ch](mailto:bureaucg@neyruz.ch)

Avant de conclure, il tient à adresser ses plus vifs remerciements aux membres du Conseil général, au Conseil communal et au personnel administratif pour l'important travail effectué tout au long de cette année.

Il se réjouit d'ores et déjà de vous retrouver lors de notre prochaine séance du Conseil général en mai 2024 et d'ici là, il souhaite également à tous, présents dans cette salle, de très belles fêtes de fin d'année entourés de vos proches !

Il est **23h06** heures et **M. le Président** lève la séance du Conseil général du 12 décembre 2023.

Il remercie les personnes présentes pour leur attention et se réjouit de partager la verrée qui va suivre en votre compagnie !

#### **AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Président du Conseil général :



Sébastien Bugnon

La Secrétaire :



Sandra Dévaud